

Diagnostic territorial partagé



Juin 2010

Sommaire

Méthodologie du diagnostic territorial partagé	4
Contexte	5
Gestion du patrimoine naturel et préservation de l'environnement	8
1. La gestion du patrimoine naturel	9
1.1 Le patrimoine naturel et sa préservation	9
- Le paysage	
- Les milieux naturels	
. Le bois de la montagne du massif d'Uchaux	
. L'Aygues	
. L'ancien étang de Ruth	
. Autres remarques	
- La biodiversité en milieu agricole	
1.2 La connaissance naturaliste héritée de Jean-Henri Fabre et sa valorisation	19
- La connaissance des milieux	
- L'Harmas et le Naturoptère	
- L'association Plantes rares	
2. La gestion des ressources naturelles et des déchets	22
2.1 La gestion de l'eau	21
- L'eau potable et sa distribution	
- L'assainissement	
- L'irrigation	
2.2 La gestion des déchets	26
2.3 L'énergie	27
- Le bois-énergie	
- Le solaire	
- L'éolien	
- Le bâtiment Naturoptère	
Analyse - Atouts, faiblesse et enjeux	29
Aménagement urbain, déplacements et cadre de vie	30
3. La démographie et le logement	31
- La dynamique démographique	
- Le logement	
4. Les déplacements et les transports	34
4.1 La circulation automobile	34
4.2 Les migrations alternantes	34
4.3 Les transports en commun	35
4.4 Les modes de transport doux	35

5. L'aménagement et le développement urbain	36
5.1 Le développement urbain	36
- Le POS de 1995	
- Perspectives du PADD et du PLU	
5.2 Les autres réseaux	42
6. Les risques et les nuisances	42
6.1 Le risque incendie	42
6.2 Le risque inondation	45
6.3 Le risque industriel et technologique	45
6.4 Les nuisances et les pollutions	46
Analyse - Atouts, faiblesse et enjeux	47
Développement économique	48
7. Le tissu économique	49
7.1 L'emploi	49
- L'offre d'emploi des entreprises de Sérignan	
7.2 L'activité économique (hors agriculture)	50
8. L'activité agricole	51
9. L'économie touristique	52
Analyse - Atouts, faiblesse et enjeux	56
Vie sociale et culturelle	57
10. La vie culturelle et associative	58
- Une tradition participative à Sérignan	
11. Les pratiques sportives et de loisirs	61
12. Les équipements et les services à la population	62
12.1 Les services et les commerces	62
12.2 Les établissements scolaires	63
12.3 Les services et équipements sociaux	64
Analyse - Atouts, faiblesse et enjeux	66
Gouvernance et services de la collectivité	67
13. La participation citoyenne et la coopération intercommunale	68
- La participation citoyenne	
- La coopération intercommunale	
14. La gestion des services territoriaux	71
Analyse - Atouts, faiblesse et enjeux	73
Glossaire	74

Méthodologie du diagnostic territorial partagé

Le diagnostic territorial partagé a été réalisé selon deux phases.

La première phase a consisté en une démarche de recherche et d'analyse d'informations statistiques effectuées en 2007 par le CAUE de Vaucluse qui a permis d'établir un état des lieux de la commune. Un document présentant cet état des lieux a été validé par le comité de pilotage.

Dans la deuxième phase, cet état des lieux a été croisé avec les perceptions et analyses des acteurs de la commune lors des réunions, fin 2008, des quatre groupes de travail :

- Environnement, biodiversité, pédagogie
- Santé, social, culture
- Economie, agriculture, tourisme, emploi
- Transports, urbanisme, logement, risques, services publics, énergie, intercommunalité

Chaque groupe de travail était annoncé par voie de presse et ouvert à toute la population, en plus des institutionnels qui étaient invités particulièrement.

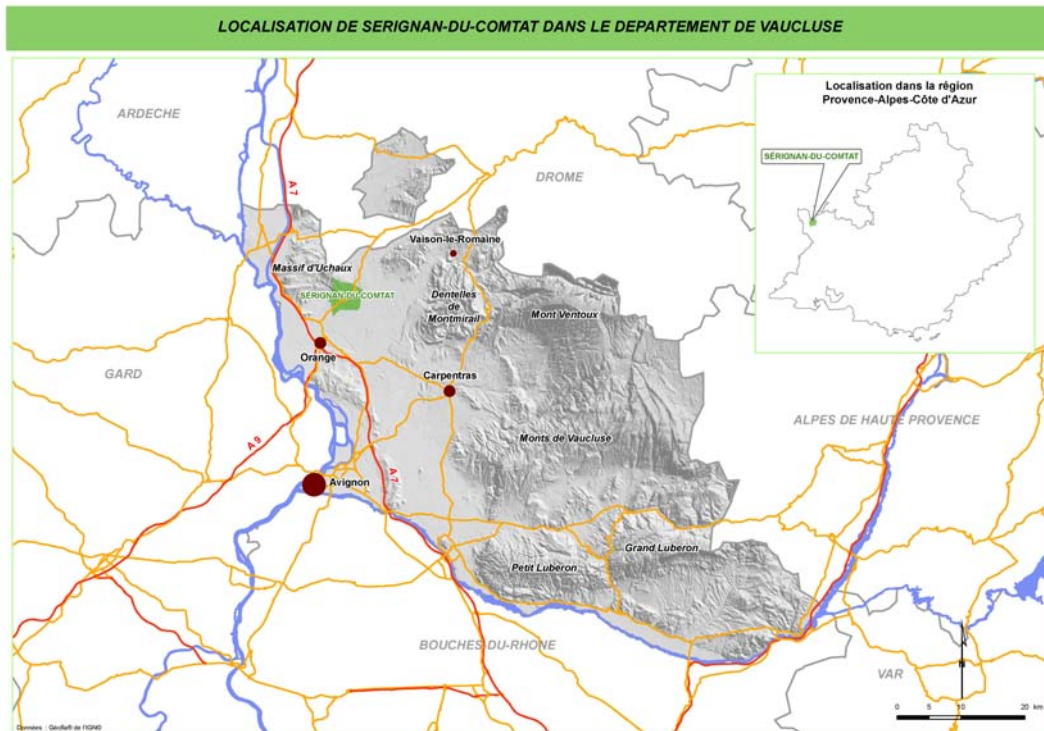
A l'issue de ces échanges qui ont permis la confrontation des points de vue, une vision partagée du territoire a fait émerger ses atouts et ses faiblesses. De là, les enjeux de développement durable du territoire ont pu ainsi être dégagés.

Une réunion du comité de pilotage élargie à l'ensemble des membres des groupes de travail, en janvier 2009, a permis de présenter les enjeux afin de les valider et de les articuler pour définir la stratégie de l'Agenda 21.

La concertation a été engagée dès l'origine de la démarche à travers la participation des représentants associatifs, culturels, économiques présents au sein des différents groupes de travail d'une part ainsi qu'à travers plusieurs actions de communication en direction du grand public, et notamment les journées Plantes Rares en avril 2008, 2009 et suivant.

Contexte

Sérignan-du-Comtat, 2 500 habitants, est un village de la Haute Provence Rhodanienne, au nord du département du Vaucluse, dans le canton Est d'Orange. Il est situé à 6km d'Orange, à 27km de Bollène et à 34km d'Avignon.



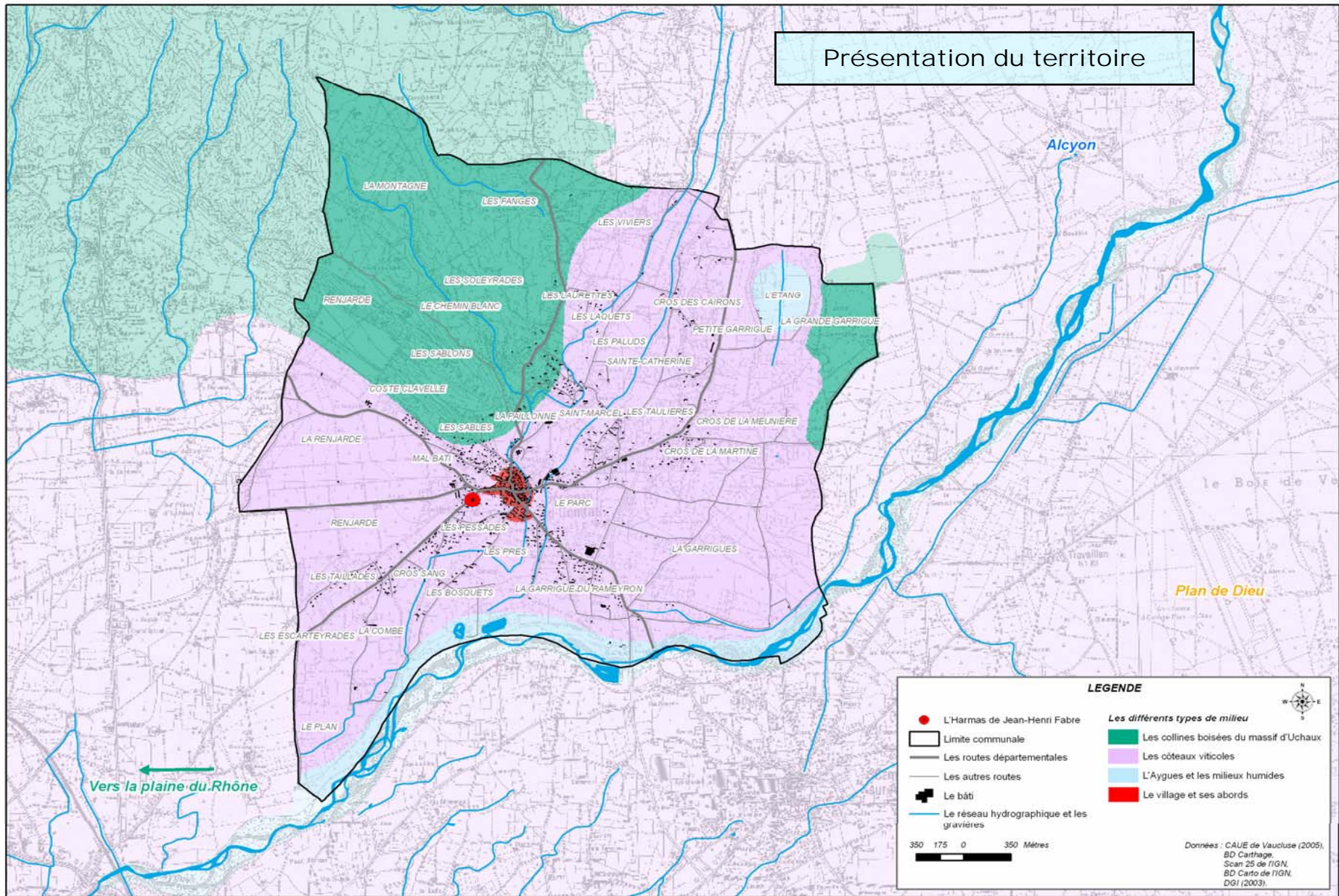
Le territoire communal de 1982 ha est occupé d'abord par le massif boisé d'Uchaux, puis par le vignoble et enfin par les zones urbanisées. Le paysage est contrasté par l'opposition de la plaine au massif collinaire.

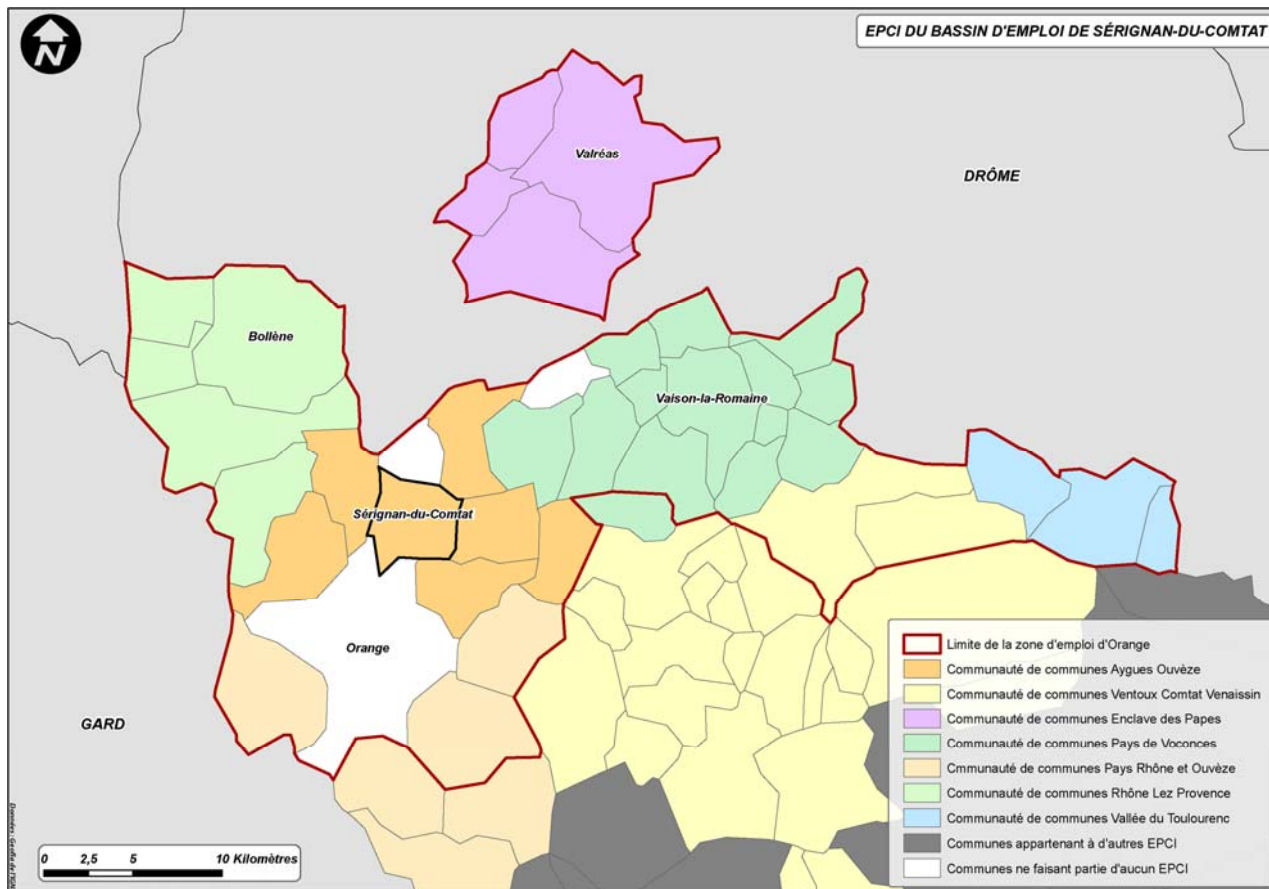
L'Aygues, qui prend sa source dans les Baronnies pour se jeter dans le Rhône à Orange, marque la limite sud de la commune. La Ruade et Le Béal, cours d'eau de moindres importances traversent aussi le territoire.

Le territoire communal qui compte une occupation de l'homme dès la préhistoire, accueille un château au XIII^{ème} siècle. Ses fortifications furent par la suite le support du développement du village. Début du XVI^{ème} siècle un autre château est construit au nord du précédent mais il fut saccagé lors des guerres de religion. Le village continua son évolution hors les murs au cours du

XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle principalement le long des voies de circulation. Au XX^{ème} siècle, l'urbanisation s'est étendue de manière plus diffuse jusqu'en limite des terres agricoles et des bois.

Présentation du territoire





La commune appartient à la communauté de communes Aygues - Ouvèze en Provence (CCAOP) comportant sept communes.

Sérignan-du-Comtat a compté sur son territoire le grand naturaliste JH Fabre qui y a passé les quarante dernières années de sa vie de 1879 à 1915 à l'Harmas, nom donné à sa propriété constituée d'une demeure et de son jardin. Aujourd'hui, il s'agit d'un lieu de mémoire géré par le Muséum National d'Histoire Naturelle dédié au naturaliste.

A côté de l'Harmas, en 2008 /2009, s'est construit le Naturoptère, équipement de 1 000 m² à vocation pédagogique et culturelle réalisé par la commune avec un financement de la Région et du Département. En 2010, il emploie cinq permanents chargés d'animations tout public et scolaires.

La démarche d'Agenda 21 fait suite à *la charte d'environnement de la communauté de communes Aygues-Ouvèze en Provence* signée en 1996. Elle a permis de mettre en place, pendant les cinq années qui ont suivi, des actions pour l'environnement et le développement durable sur le territoire Aygues Ouvèze. Cette charte fait référence à l'intérêt écologique du territoire que JH Fabre avait mis en évidence dans ses observations.

Les différents objectifs de la charte ont amené à la mise en place d'actions fortes sur Sérignan-du-Comtat comme la création d'un sentier botanique, des travaux de mise en valeur de l'Harmas, l'organisation d'une manifestation annuelle sur la flore « Plantes rares et jardin naturel » ; l'aménagement du parc public, la réhabilitation de divers éléments patrimoniaux (fontaines, lavoirs, église, façades) et la création du Naturoptère.

Gestion du patrimoine naturel et préservation de l'environnement

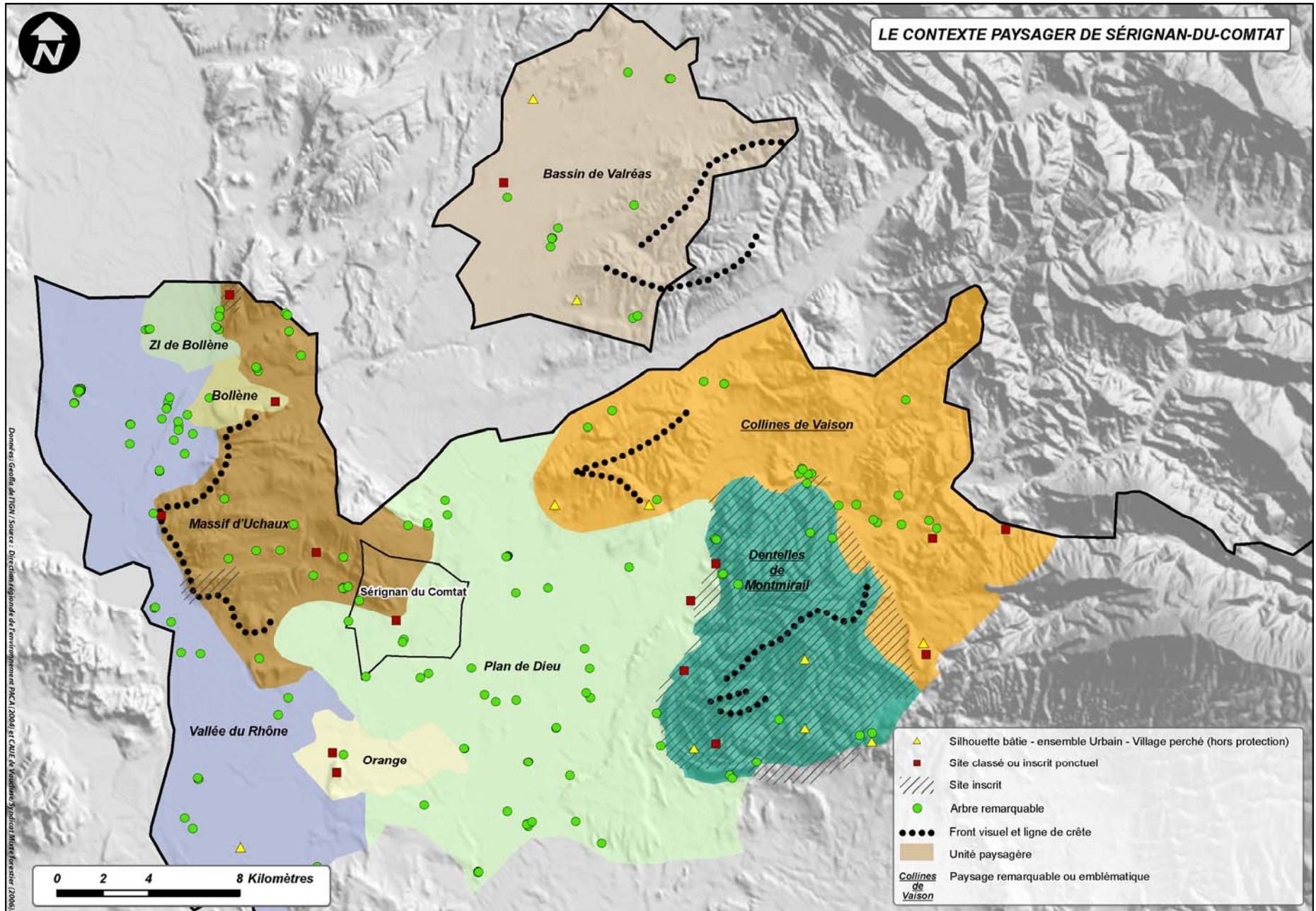
1. La gestion du patrimoine naturel

1.1. Le patrimoine naturel et sa préservation

Le paysage

Sérignan-du-Comtat possède une forte qualité paysagère, avec deux entités distinctes : un paysage naturel avec le Massif boisé d'Uchaux et un paysage agricole avec les coteaux viticoles. L'Aygues et sa ripisylve marquent la limite sud de la commune, tandis que deux cours d'eau de moindre importance traversent le territoire. On peut noter le transit de véhicules par deux départementales qui structurent également le paysage. La déprise agricole, au profit parfois d'urbanisation étalée, tend à modifier ce paysage, caractéristique du territoire. Une volonté communale existe pour limiter l'étalement urbain et le mitage de l'espace agricole, positionnant le PADD, en cours de réflexion, dans ce sens.





Les milieux naturels

Les milieux naturels de la commune comportent une riche biodiversité :

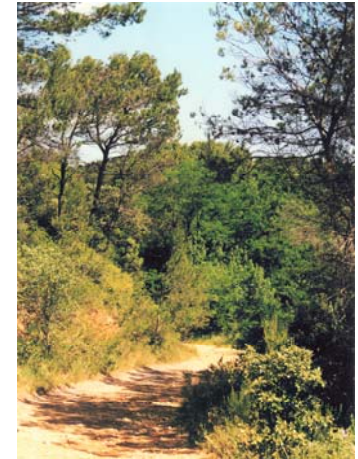
Le bois de la montagne du massif d'Uchaux

Toute la partie Nord du territoire communal, appelé bois de la montagne, fait partie intégrante du massif forestier d'Uchaux, massif vallonné d'altitude modeste (point culminant à 281 m). Celui-ci s'étale à l'ouest du Rhône avec le fameux verrou constitué par la forteresse de Mornas jusqu'à l'est dans la plaine de Ste Cécile-les-Vignes / Suze-la-Rousse. C'est sa géologie qui en fait l'originalité et qui outre les peuplements majoritaires de chênes, permet à une végétation silicicole de s'installer.

Quelques rares ruisseaux le parcourent, à sec la plupart du temps.

Au total, le territoire communal de Sérignan-du-Comtat compte 631 hectares de forêts, soit 31% du territoire communal dont 250 hectares de forêts communales. L'essentiel est donc constitué de forêt privée.

A l'époque de JH Fabre, les boisements étaient plus différenciés, la présence de l'homme plus constante et plus longue (cabanons d'estive) et le couvert forestier était moins étendu. Des troupeaux (ovins, caprins) parcouraient les sous-bois et les clairières. Le bois était exploité comme bois de chauffe et comme bois d'œuvre. Les charbonniers y avaient également leur place. Et la cueillette était plus développée (châtaigniers,...). A l'ouest du massif, les carrières étaient exploitées (blocs à bâtir, plâtrières,...). L'évolution jusqu'à aujourd'hui a conduit à la diminution des interventions humaines et donc à un état « naturel » originel. Ceci risque de fermer les milieux et ainsi d'appauvrir la diversité faunistique et floristique en augmentant le risque d'incendie.



Le bois de la montagne est classé en ZNIEFF pour l'intérêt de sa flore silicicole peu commune dans cette région essentiellement calcaire, et de sa faune qui recèle 15 espèces animales patrimoniales dont une déterminante, la Saga pedo (nom commun : Magicienne dentelée). Il accueille la seule localité française confirmée d'une espèce floristique endémique : l'onopordum eriocephalum (onopordon à capitule laineux). Des observations du Vincetoxicum hirundinaria (Dompte venin) ont été effectuées récemment ainsi que de l'asteriscus aquaticus (astérisque ou astérolide maritime), plante extrêmement rare.

On retrouve aussi des raretés sous ces latitudes : la fraxinelle, le pistachier lentisque, une orchidée (orchis tridentata), l'asphodèle et la bruyère arborescente ainsi que des plantes calcifuges : *teesdalia coronopifolia*, *psilurus avistatus* et *peucedanum oreoselinum*. Pour l'entomofaune, il faut remarquer une biocenose fortement intéressante formée de cochenilles et de leurs parasites (kermes vermileo).

Le bois de la montagne ainsi que des bois du quartier de la Garrigue du Rameyron sont inscrits au POS en espaces boisés classés. Ce classement protège ces zones en interdisant toute occupation des sols de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

Des sentiers de randonnée pédestre et VTT et un sentier botanique qui parcourent le bois, permettent la pratique de la randonnée pédestre et du VTT. Le massif forestier est aussi fréquenté par les chasseurs et par des amateurs de cueillette de champignons et de truffes. Mis à part ces activités, le bois ne compte que peu de fréquentation hormis sur la frange périurbaine. En période estivale, l'accès est limité selon les prévisions des conditions météorologiques, pour prévenir tout risque d'incendie. L'information est diffusée à la mairie par le serveur d'alerte de la préfecture la veille pour le lendemain. De même, la fréquentation de véhicules à moteur est interdite dans le massif par arrêté préfectoral. Malgré cela la fréquentation occasionnelle d'engins motorisés est constatée (motos, quads,...), provoquant aussi des nuisances pour les autres usagers et la biodiversité du bois.

La commune est signataire de la Charte forestière de territoire sur le massif d'Uchaux à l'initiative du Syndicat Mixte de Valorisation Forestière. Cette charte, conclue pour une période de 10 ans (2005-2015), a pour enjeux :

- de mieux défendre la forêt contre les incendies
- de valoriser les territoires abandonnés
- de répondre à la demande sociale de loisirs nature et organiser la fréquentation

L'animation et la coordination sont assurées par le Syndicat Mixte de Valorisation Forestière. Actuellement la mise en application des actions de la charte est restreinte, faute de moyens, aux travaux d'entretien des pistes DFCI et des bords des routes.

L'Aygues

L'Aygues, qui prend sa source dans la Drôme et se jette dans le Rhône, fait frontière au sud de la commune avec Travaillan et Camaret-sur-Aygues. L'Aygues est une rivière typiquement méditerranéenne avec des assecs très prononcés en été, de fortes crues en automne et parfois au printemps, ce qui lui donne un aspect de tresses.

Sur la commune, l'Aygues a des affluents, situés tous en rive droite :

- la Ruade et le Béal (ainsi que la Soleyrade, affluent du Béal provenant du bois de la montagne), qui traversent des zones urbaines importantes suivant une orientation sensiblement nord-est/sud-ouest.
- un petit ruisseau alimenté par les sources d'Alcyon, à l'est de la commune.



L'Aygues est classée en ZNIEFF, pour l'intérêt de sa ripisylve constituée d'une végétation arborescente et arbustive de saules, de peupliers, d'aulnes, de frênes et de chênes. Elle constitue une transition entre le lit mineur (souvent à sec) et les vignobles du lit majeur. Entre pression foncière et crues, l'emprise des ramières fluctue. Des espèces floristiques rares ont été récemment observées à Sérignan-du-Comtat : l'ophrys frelon, l'orchis punaise et la petite massette (*Typha minima*). La faune présente aussi un intérêt, avec 19 espèces dont 3 espèces déterminantes (*Cordulagaster boltoni*, *Aethus pilosus* et *Alosa fallax*).

Une partie de l'Aygues, qui concerne la commune, a été inscrite comme Site d'Importance Communautaire (SIC) en mai 2008 sur la liste méditerranéenne du Réseau Natura 2000. L'écosystème fluvial de la rivière possède un intérêt communautaire avec son habitat herbacé sur amas de graviers et de sables émergents lors des basses eaux ainsi que des espèces animales caractéristiques comme le castor d'Europe (*castor fiber*) ou l'écaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*) dont l'espèce est en danger de disparition sur le territoire européen.

A l'issue de cette inscription communautaire, l'état doit désigner en droit national ce site en zone spéciale de conservation (ZSC). Ensuite un comité de pilotage (COFIL) mis en place par le préfet, sera chargé d'élaborer le document d'objectifs (DOCOB) de la zone.

Les mayres, les ruisseaux, les ruades et leurs ramières, qui parcourent le territoire, sont intéressants pour la faune et la flore.

Des gravières le long de l'Aygues, exclues du périmètre ZNIEFF, sont en cours d'aménagement. La commune a passé une convention avec la société Lafarge granulats afin de mettre en place un lieu de réserve et de pédagogie pour l'observation de la faune et de la flore aquatique à l'occasion d'un éventuel nouveau projet de carrière au lieu dit « les Escarteyrades », à proximité du lit de l'Aygues.

Le contrat de rivière de l'Aygues est en cours d'élaboration par le comité de rivière Eygues-Aygues regroupant les collectivités et les organisations concernées des départements du Vaucluse, des Hautes-Alpes et de la Drôme. Ce comité se compose donc, entre autres, du Syndicat mixte d'Aménagement de l'Aygues qui représente une majorité des communes vauclusiennes situées dans le bassin versant de l'Aygues, dont Sérignan-du-Comtat. Le contrat préalable de candidature a été effectué fin 2001 et l'agrément provisoire a été reçu en février 2002. Actuellement, le dossier définitif est en cours de rédaction et des financements sont recherchés pour les six études complémentaires concernant : la gestion des alluvions, un plan de gestion de la végétation, le patrimoine, la pollution diffuse agricole, l'étude des systèmes d'assainissement et la ressource en eau.

A noter que Camaret-sur-Aygues, commune voisine située au Sud, appartenant à la CCAOP et au comité de rivière, s'est aussi lancée dans une démarche d'Agenda 21.

L'ancien étang de Ruth

L'ancien étang de Ruth est cité dans les archives de la commune de Sérignan-du-Comtat depuis le XVIIIème siècle comme lieu de pêche. Par la suite, considéré comme malsain et inexploitable, il fut asséché. A partir du milieu du XIXème siècle, il semble que la totalité de l'étang soit occupée par des zones agricoles. Aujourd'hui le centre de la dépression de l'ancien étang est une zone humide d'intérêt écologique composée de roselières alors que ses pourtours accueillent des vignes.

Dans le cadre de la charte pour l'environnement de la communauté de communes Aygues-Ouvèze en Provence, une étude-diagnostic réalisée par le Conservatoire du patrimoine naturel de Vaucluse en 1999 avait proposé un projet d'aménagement de valorisation de l'ancien étang. Dans ce cadre là, un inventaire de la faune a été effectué sur cette zone humide : 58 espèces d'oiseaux inventoriées sur le site dont 37 espèces nicheuses, mais aussi trois espèces de reptiles, quatre d'amphibiens et huit d'odonates.

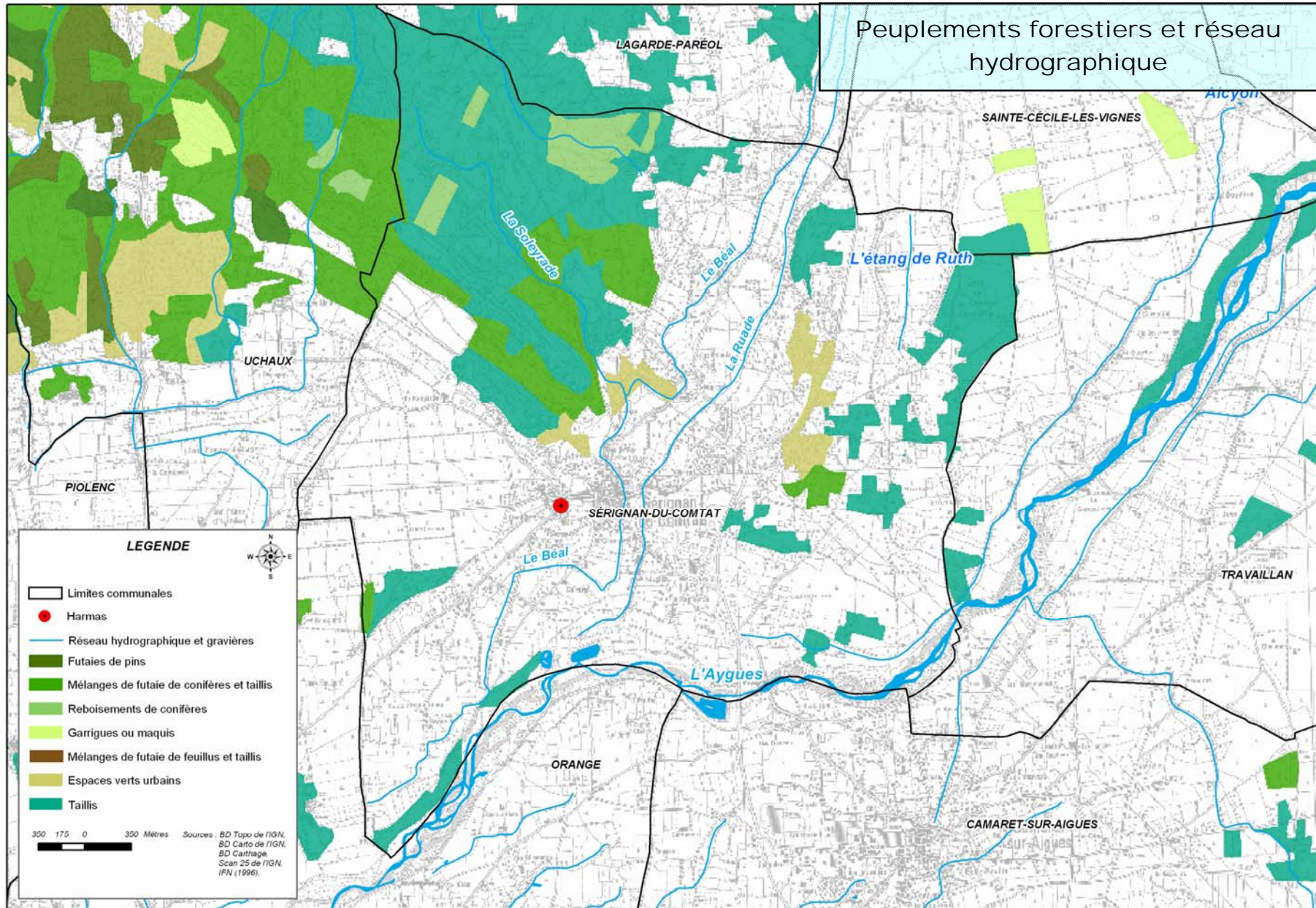
Actuellement, le classement du site en zone NDa (zone naturelle) du POS autorise uniquement la réalisation d'équipements nécessaires à la protection et la mise en valeur d'une zone humide intéressante sur le plan floristique et faunistique.

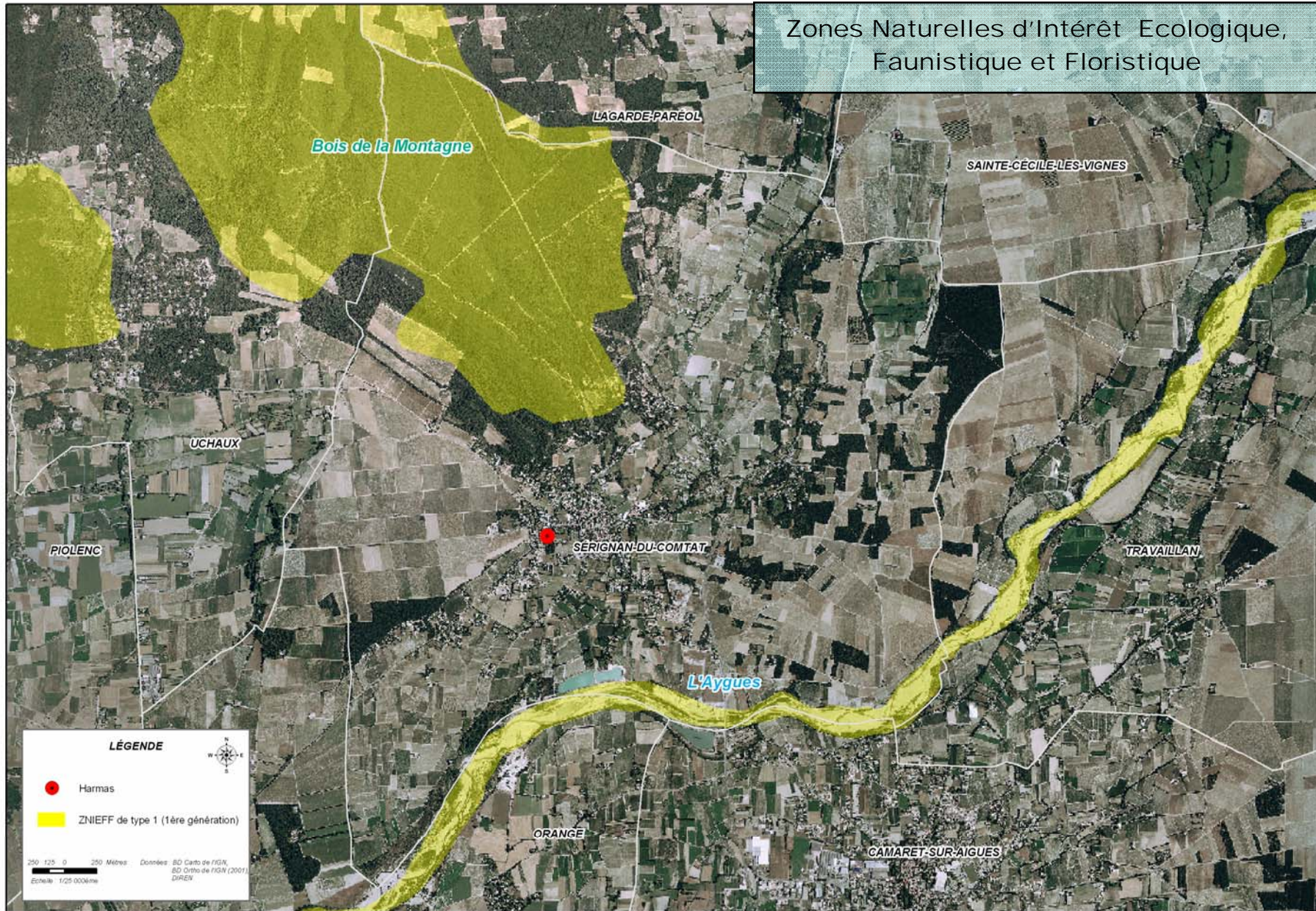
Le site a en outre vocation à être utilisé comme dispositif exceptionnel de rétention des eaux de ruissellement.

Autres remarques

L'imbrication du territoire communal dans des espaces naturels qui dépassent les limites administratives de la commune : massif d'Uchaux et l'Aygues, avec des gestions intercommunales de ces espaces très sectorisées altère parfois les possibilités d'une véritable vision d'ensemble.

L'appartenance de la commune au Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Ventoux, l'inclut dans la « Réserve Man and Biosphère du Ventoux ».





La biodiversité en milieu agricole

Les terrains viticoles sont situés en coteaux faiblement dénivelés en partie nord du village, puis s'étalent dans la plaine alluviale jusqu'à atteindre une certaine immensité sur les communes voisines de Travaillan (appelé plan de Dieu) et Sainte-Cécile-les-Vignes. Des zones consacrées aux céréales, au maraîchage, voire en bord de village à des vergers, existent sur la commune. Les milieux sont intéressants dans les rares haies ou bosquets ou encore dans certaines friches (anciennes terrasses de culture).

Fabre a assisté durant ses années passées à Sérignan-du-Comtat à l'invasion du phylloxera qui a induit un changement radical des porte-greffes. Il a travaillé également sur le ver à soie et la garance. Les mûriers étaient plus nombreux et on peut penser que certains champs situés en terrain favorable (paluds) étaient utilisés pour la culture de la garance. Malgré l'importance du vignoble, les oliveraies étaient plus nombreuses, les terres fourragères devaient être plus étendues (bétail, animaux de traits) et les cultures plus diversifiées.

Des initiatives sont menées pour développer ou retrouver une biodiversité dans les espaces agricoles. Par exemple une convention Agri-faune, qui vise à prendre en compte la faune et le petit gibier par les pratiques des agriculteurs et qui valorise les territoires agricoles par la chasse, a été signée à Sérignan-du-Comtat. Il s'agit d'un projet où un agriculteur bio, et les chasseurs de la commune vont implanter deux haies pour aider au repeuplement par la faune sauvage.

Dans le même sens, à proximité, la chambre d'Agriculture a installé sur la commune de Piolenc une station expérimentale qui vise à mesurer l'intérêt des corridors écologiques, des haies ou des bandes enherbées pour la viticulture (par comptage des insectes auxiliaires et des ravageurs).

La cave coopérative encourage également les agriculteurs à une meilleure prise en compte de l'environnement allant jusqu'à un passage du « raisonné » au « bio ».

1.2. La connaissance naturaliste héritée de JH Fabre et sa valorisation

La connaissance des milieux

La connaissance des milieux et de leur biodiversité a pour base le travail d'observation et d'étude du naturaliste Jean-Henri Fabre.

Dans le cadre des actions de la charte intercommunale de l'environnement, de nombreux inventaires de la faune et de la flore (Conservatoire Etude des Ecosystèmes de Provence, Conservatoire du Patrimoine Naturel du Vaucluse, Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles) ont été réalisés. Mais l'accès du grand public à cette connaissance reste encore limité.

Aujourd'hui, de nombreux chercheurs et étudiants travaillent à partir des écrits de JH Fabre et des richesses floristique et faunistique du territoire, sans avoir de lien formel avec les acteurs locaux.

Une mallette pédagogique « JH Fabre » destinée au public scolaire a été réalisée par la CCAOP.

L'Harmas et le Naturoptère

L'Harmas de Jean-Henri Fabre, propriété du Muséum National d'Histoire Naturelle, est le lieu de mémoire dédié au naturaliste. Il faut souligner l'initiative prise en 1995 par le Professeur de Lumley, Directeur du Muséum National d'Histoire Naturelle, de proposer l'aménagement à Sérignan d'un grand projet autour de l'Harmas de Jean-Henri Fabre, lequel se plaçait dans le prolongement de l'initiative du Conseil Général qui avait acquis quelques années plus tôt les terrains jouxtant l'Harmas.

Après de nombreuses années, pendant lesquelles le préfet de Vaucluse a conduit les collectivités locales à conclure le projet, le Naturoptère a vu le jour à côté de l'Harmas sur lequel d'importants travaux de sauvegarde de la maison et du jardin ont été réalisés récemment. La maison en plus de permettre aux visiteurs de découvrir le lieu de vie et de travail de Fabre



permet d'appréhender une certaine partie de l'importante production du savant pédagogue : aquarelles de champignons, herbiers, collections d'insectes, Le jardin comporte une remarquable collection d'essences locales et rares commencée par JH Fabre (*Harmas* signifie *terre en friche* en provençal).



Fabre.

Situé à côté de l'Harmas, il abrite dans ses abords des dispositifs d'observation de l'entomofaune (milieux propices aux à insectes).

Le Naturoptère, projet d'envergure de la commune, du département et de la région, offre depuis l'été 2009, plus de 1000 m² de locaux d'exposition et de salles pédagogiques dédiés à la nature. Cette structure, qui fonctionne en réseau avec l'Harmas, a pour mission d'être un lieu de sensibilisation à l'environnement et au développement durable, en présentant des "leçons de choses", de façon ludique et pédagogique pour tous, avec les outils et les connaissances du XXI^e siècle. Un billet couplé a été mis en place.

L'espace accueille le grand public et les scolaires pour des expositions, animations, ateliers pédagogiques et des sorties nature qui permettent de mettre en évidence l'importance écologique des insectes, notamment ceux étudiés par JH

L'association Plantes rares

L'association Plantes rares, qui possède une bonne connaissance du patrimoine naturel du territoire, organise tout au long de l'année des activités « nature » et communique sur ces sujets au travers de son site Internet. L'association (300 adhérents) organise les journées Plantes rares et jardin naturel, tous les 3^{ème} dimanche d'avril depuis 1998 qui accueillent de 10 à 12 000 visiteurs sur le week-end, permettant aux spécialistes nationaux de se rencontrer et d'échanger, et d'autre part au grand public de découvrir le milieu naturel local et d'échanger avec les pépiniéristes professionnels spécialistes. Au-delà d'un marché aux plantes, « Plantes rares » est devenu un évènement incontournable pour les échanges entre passionnés et spécialistes du grand Sud de la France. La manifestation a accueilli notamment Gilles Clément, Louisa Jones, Pierre Rabhi, ainsi que de nombreux chercheurs et naturalistes.



Cet évènement accroît par conséquent la notoriété du village.

Le magnifique parc communal, situé en bordure du village médiéval, accueille ces journées annuelles Plantes rares et jardin naturel. Dans cette dynamique, tout au long de l'année, les activités du Naturoptère vont pouvoir se dérouler en lien avec le parc, comme par exemple, la mise en place de piège à insectes en vue de leur observation.

Plantes rares gère le sentier botanique pour lequel elle vient d'éditer un livret floristique et entomologique qui met en évidence les relations plantes-insectes, et a récemment mis en place un parcours pédagogique des lichens au départ du village (initiative unique en France). Cette sensibilisation sur la présence des lichens a notamment apporté une modification sur les traitements des végétations indésirables sur la commune.



2. La gestion des ressources naturelles et des déchets

2.1. La gestion de l'eau

L'eau potable et sa distribution

La gestion et la distribution de l'eau potable sont assurées par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Rhône-Aigues-Ouvèze, qui a délégué cette mission à la SAUR depuis juin 2008.

L'eau potable provient du pompage de la nappe en rive de l'Aygue sur la commune de Camaret-sur-Aygue. La commune est concernée par des périmètres rapprochés et éloignés de protection des eaux potables du puits de captage de Camaret-sur-Aygue, situé en bordure de l'Aygue. Ces périmètres sont inscrits au POS comme servitudes, permettant la protection de la ressource en eau.

Cette ressource en eau dessert Camaret-sur-Aygue, Serignan-du-Comtat et Travaillan pour un total de 2879 clients. La commune possède une cuve de stockage de l'eau potable de 1000 m³ permettant une sécurité d'approvisionnement en eau de 22h, bien supérieure au 12h préconisé.

Le rapport annuel datant de 2007 du délégataire précédant, la SDEI, sur le service d'eau potable précise que les résultats des analyses bactériologiques et physico-chimiques de la DDAS et du délégataire ont fait apparaître une bonne qualité de l'eau avec 100% d'analyses conformes.

L'indice linéaire de perte de 2,25 m³/j/km sur le réseau se situe en dessous de la limite de 3m³/j/km indiquant une bonne maîtrise du réseau. Le prix de l'eau potable, hors abonnement, est de 1,23€ HT/m³ en 2008 (1,22€ HT/m³ en 2007), inférieur à la moyenne du bassin Rhône Méditerranée et Corse égale à 1,34€ HT/m³

L'assainissement

La commune possède un schéma directeur d'assainissement.

La CCAOP a depuis la fin de l'année 2008 la compétence de la gestion de l'assainissement collectif.

En 2007, lorsque le service d'assainissement collectif était de la compétence de la commune qui l'avait délégué à la SDEI, le rapport annuel de celui-ci indiquait que la commune comptait 716 clients au service d'assainissement pour une population équivalente raccordée de 1584 habitants. Cela représente 67% de la population raccordée au réseau.

La station d'épuration (STEP) est d'une capacité de 2200 équivalent habitant, de type boues activées faible charge. En 2007 le volume traité à la station d'épuration était de 69 760 m³ et le volume rejeté était de 71 743 m³.

Le prix de l'assainissement en 2008 est de 0.98€ HT/m³, contre 1,03€ HT/m³ pour la moyenne du bassin Rhône-Méditerranée et Corse.

Le prétraitement des eaux usées produit :

- des déchets issus du refus de dégrillage (0,32 tonnes)
- des sables, graisses et mousses (27,56m³)

Ensuite les traitements biologiques appliqués à l'eau sont la dénitrification ou la nitrification et la déphosphatation. Les effluents ainsi traités sont rejetés dans le ruisseau La Ruade.

Enfin les traitements des boues produites, sont la déshydratation naturelle et l'épaississement. Celles-ci, d'un poids de 55 tonnes en 2007, sont envoyées dans des entreprises de traitement des déchets pour être valorisées.

Un suivi analytique du fonctionnement de la station d'épuration a permis de réaliser 12 bilans permettant d'attester de la qualité du rejet et de son rendement épuratoire. Aucune non-conformité de rejet n'a été relevée et un bilan a été hors capacité.

Paramètres	Rendement minimum exigé	Rendement observé
DBO5	90%	98%
DCO	70%	94%
MEST	75%	98%
NTK	70%	96%
P	-	70%

Rapport annuel SDEI 2007

La station a de très bons rendements épuratoires, même si des dépassements ponctuels de charge des paramètres DBO5 (demande biologique en oxygène), DCO (demande chimique en oxygène) et MES (matière en suspension) ont été enregistrés en entrée de celle-ci.

En période de pluie, les arrivées d'eaux parasites en entrée de station restent importantes.

La cave vitivinicole Domaine de la Renjarde est connectée à la station d'épuration et ceci amène à une attention particulière à l'installation durant la période d'activité viti-vinicole (extraction de boues...).

La présence de certaines industries, non raccordées au système collectif, peut provoquer des pollutions accidentelles (huilerie, détartrage).

La Coopérative vinicole Coteaux du Rhône possède quant à elle une station d'épuration biologique qui est proposée régulièrement à la visite du public lors des journées Plantes rares.



Station d'épuration biologique de la Coopérative vinicole Coteaux du Rhône

L'usine de laine possède sa propre station d'épuration.

Le rapport annuel du délégataire (la SDEI) en 2007, apporte quelques orientations pour l'avenir :

- séparations des eaux usées et pluviales
- régularisation administrative par la collectivité de la mise à jour de l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet de la STEP
- étude de définition des besoins épuratoires vis-à-vis des développements urbanistiques, car la STEP arrive à saturation.

Actuellement, la CCAOP étudie la possibilité de redimensionner la capacité épuratoire du système d'assainissement collectif de la commune, notamment au regard du potentiel constructible proposé au PADD.

La CCAOP qui a compétence sur le contrôle des installations d'assainissement individuel, a établi un Service public d'assainissement non collectif (SPANC). Celui-ci établit une redevance de 100€ pour le contrôle lors de la réalisation des travaux des installations et de 60€ pour le contrôle de fonctionnement.

En 2008, sur 30 contrôles parmi les 275 installations existantes : 5 étaient conformes, 23 étaient non conformes et 2 refus de contrôle. Les raisons de non-conformité sont dues pour 16 installations à un sous dimensionnement et pour 8 à un fonctionnement avec un rejet dans un puits perdu, interdit par la législation.

L'irrigation

Un réseau de fontaines, gérées par l'ASA « eaux des fontaines », permet depuis fort longtemps l'arrosage pour les jardins des particuliers.

Certaines terres sont arrosées grâce à des forages individuels effectués parfois dans la nappe miocène. Les quantités prélevées ne sont pas connues et les forages individuels ne sont pas répertoriés. De même certaines terres à l'ouest de la commune sont arrosées grâce à l'eau sous pression provenant du Rhône par le canal de Piolenc-Uchaux géré par la société du canal de Carpentras.

En cas de sécheresse, un plan cadre du département de Vaucluse associés aux arrêtés préfectoraux limitent ces prélèvements. Toutefois, les réseaux sous pression du Rhône ne sont que peu concernés par ces restrictions.

2.2. La gestion des déchets

La gestion des déchets est gérée par la Communauté de Communes Aygues-Ouvèze-Provence.

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue deux fois par semaine sur la commune, en porte-à-porte. La collecte des emballages en plastique, en carton et en aluminium est effectuée une fois dans la semaine dans des sacs jaunes en porte à porte. Pour le verre et pour le papier, des points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire de la communauté de communes. Ils sont collectés une fois toutes les 3 semaines. Avec un taux de refus des déchets recyclables de 13% plus bas que le niveau national de 20%, la communauté de communes possède de très bons résultats au niveau du tri sélectif. Une étude menée dans le cadre du partenariat de la CCAOP avec Adelphe/Eco Emballages, avec pour but d'optimiser les coûts des déchets, a fait apparaître qu'un foyer sur deux trie. Une sensibilisation à destination des réfractaires du tri devrait être menée.

La communauté de communes possède le plus faible taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères des EPCI de Vaucluse avec 9%.

Depuis 2004, des composteurs, servant à valoriser les déchets fermentescibles, sont distribués gratuitement (un par foyer). La CCAOP s'est fixée comme objectif d'atteindre les 20 % de foyers équipés de composteurs, alors qu'actuellement seulement 7% des foyers en sont équipés.

Deux déchetteries intercommunales se situent à proximité, sur les communes de Camaret-sur-Aygues et Piolenc. Elles sont ouvertes du lundi au samedi et d'accès gratuit pour les particuliers de la CCAOP. Les dépôts sont limités à 2m³/semaine et pour un volume plus important une demande doit être effectuée à la CCAOP. Par contre l'accès est payant pour les professionnels suivant le type de matériaux apportés. En 2007, les deux déchetteries ont reçu 6 318,97 tonnes de déchets tous matériaux confondus.

Certains types de déchets sont refusés comme les emballages plastiques phytosanitaires, les pots de peintures en partie pleins, ce qui pose problème pour leur devenir. Les gardiens des déchetteries mettent à la disposition des usagers la liste et les coordonnées des entreprises qui acceptent et récupèrent ces déchets refusés. Depuis peu les pneus usagés sont stockés dans les déchetteries grâce à un partenariat de la CCAOP avec une entreprise de la filière de valorisation de ces déchets. De même la CCAOP cherche des filières de traitement pour les autres déchets, pour pouvoir ainsi les récupérer dans les déchetteries. Ce devrait prochainement être le cas pour les déchets verts qui seraient transformés en compost sur place.

2.3. L'énergie

Le Centre d'Étude et de Développement des Énergies Renouvelables (CEDER), association à laquelle adhère la commune, propose des conférences et apporte des conseils aux particuliers sur les questions des économies d'énergie et du recours aux énergies renouvelables. Cette association anime l'espace info-énergie du Haut Vaucluse, qui tient une permanence, ouverte aux particuliers et entreprises, à Orange une demi-journée par semaine.

Un diagnostic des installations de chauffage des bâtiments communaux est en cours qui pourrait déboucher sur une amélioration de ces dispositifs et des travaux d'isolation.

Le bois-énergie

La présence du massif d'Uchaux est une potentialité de valoriser la filière bois-énergie. La charte forestière de territoire y fait référence et comporte des actions de valorisation des territoires abandonnés qui proposent d'exploiter des peuplements de « poudrières » pour permettre la maîtrise de la biomasse forestière et de développer la filière bois-énergie. Mais depuis la signature de cette charte en 2004, aucune action n'a encore été menée.

Certains particuliers disposent de poêle ou foyer à bois alimentés directement à partir des coupes d'entretien. Une chaudière à plaquettes forestières est en fonctionnement au Naturoptère (35 tonnes/an).

Le solaire

Avec sa situation géographique qui lui procure un climat méditerranéen, la commune possède un fort potentiel d'énergie solaire grâce à un taux d'ensoleillement favorable. La sensibilité des perspectives paysagères et urbaines ne permet toutefois aucun systématisme.

Une aide de 100 €, complémentaire aux crédits d'impôts accordés par l'Etat et aux aides de la Région et du département, est accordée par la commune pour la mise en place de panneaux solaires thermiques (à ce jour trois dossiers ont été financés).

Une initiative communale en faveur du solaire permettra au futur rond-point situé devant le cimetière d'être équipé d'un éclairage fonctionnant avec le solaire. Cette action pourra être renouvelé sur des aménagements futurs.

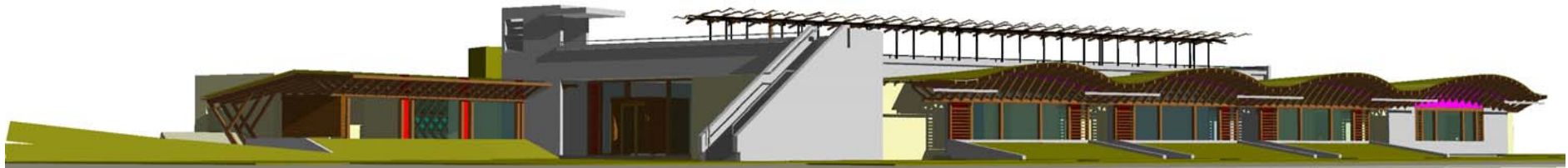
L'éolien

Le territoire balayé par le Mistral possède un fort potentiel d'énergie éolienne. Il n'existe pas d'éoliennes sur la commune. La possibilité d'en implanter est très peu probable car le territoire est en zone de sensibilité paysagère très forte et surtout se situe sur une zone de servitudes aéronautiques de dégagement de la base militaire d'Orange-Caritat.

Le bâtiment du Naturoptère

Le projet communal de construction du centre Naturoptère permet une relation harmonieuse avec l'environnement. En effet, le bâtiment est réalisé selon les normes HQE, par le choix des matériaux (isolants naturels, brique monomur), la structure (bois, toiture végétalisée), la gestion des énergies dont notamment une chaudière bois, la gestion des besoins en eau et l'intégration à l'environnement local.

La mise en scène de ce bâtiment qui est appelé à une forte fréquentation, permet de l'utiliser comme « vitrine » du développement durable.



Analyse

<i>Atouts/Opportunités</i>	<i>Faiblesses/Menaces</i>
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Fort potentiel local pour la recherche floristique et entomologique ◆ Présence de scientifiques passionnés ◆ Grande richesse des sites naturels ◆ Potentiel du Naturoptère, en lien avec l'Harmas ◆ Plantes rares : un outil de communication, potentielle caisse de résonance ◆ Qualité des paysages naturels et agricoles ◆ Potentiel du parc municipal ◆ Potentiel de gisement de bois énergie dans le massif ◆ Présence d'une aide à la mise en place de panneaux solaires ◆ Des agriculteurs motivés 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Des connaissances naturalistes non diffusées ◆ Un rayonnement du territoire assez limité ◆ Manque de cohérence de l'intercommunalité sur cette thématique ◆ Charte forestière en sommeil ◆ Saturation à court terme de la STEP ◆ Problème du parasitage des eaux claires (eaux pluviales) dans le réseau d'assainissement ◆ Non-conformité de certaines installations d'assainissement autonomes ◆ Manque de connaissance sur la qualité des eaux souterraines ◆ Des milieux naturels en fragile équilibre (pollutions accidentelles, véhicules motorisés, pratiques agricoles, infrastructures et urbanisation) ◆ Des recherches en cours dans le milieu universitaire, mais non en lien avec le territoire

Les enjeux du territoire sérignanais :

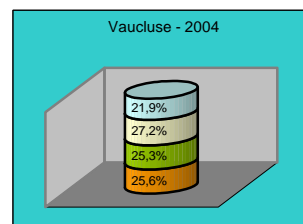
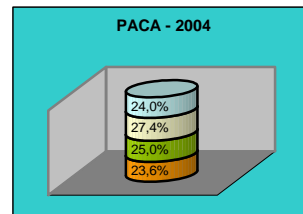
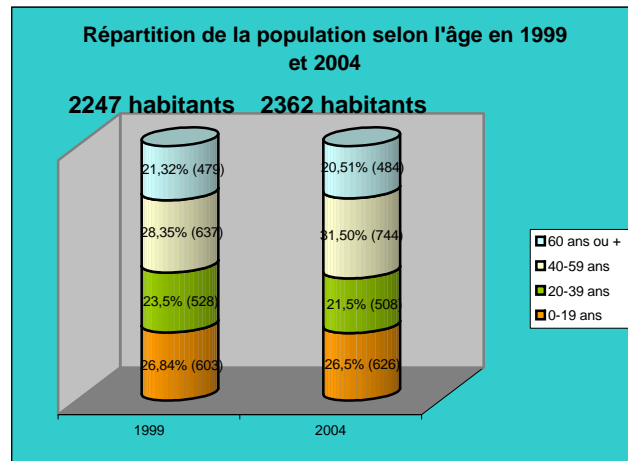
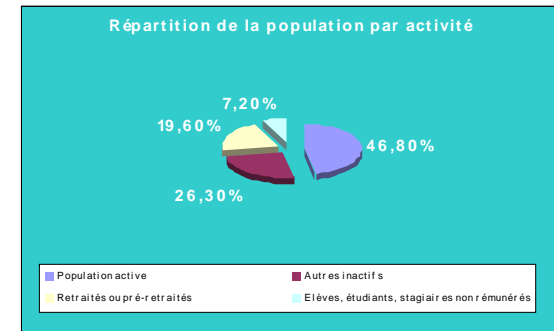
- *Comment maintenir et enrichir la biodiversité des différents milieux ?*
- *Comment développer la connaissance naturaliste et sa diffusion ?*
- *Comment préserver le patrimoine paysager et architectural urbain ?*

Aménagement urbain, déplacements et cadre de vie

3. La démographie et le logement

La dynamique démographique

Selon l'Insee, la population de Sérignan-du-Comtat compte 2490 habitants en 2006, soit une progression de 10,8% sur la période 1999-2006 et d'une progression moyenne de 1,5%/an.



La population est caractérisée par :

- une part des jeunes (0-19 ans) importante avec 26,5% en 2004 (25,6% en Vaucluse et 23,6% en PACA)
- la part des 20-39 ans en baisse est plus basse que la moyenne départementale et régionale
- la part des 40-59 ans en augmentation est plus élevée que la moyenne départementale et régionale

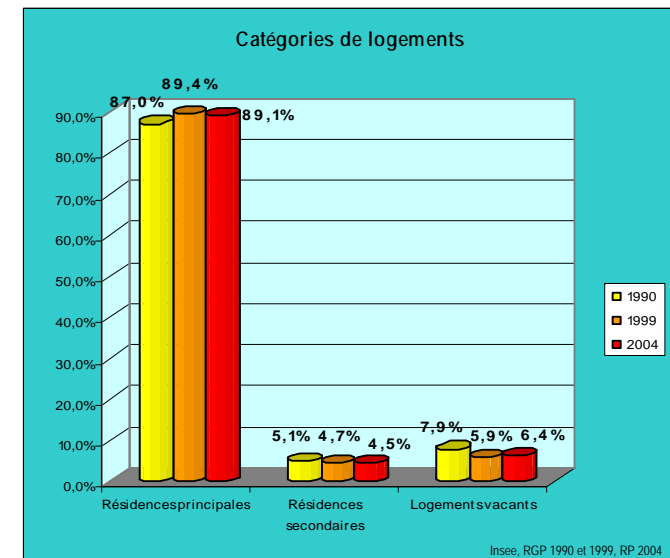
La commune retient ou attire peu les jeunes actifs et se caractérise par un vieillissement de sa population.

La forte part des 40-59 ans en augmentation contribue à l'augmentation de la population active de 1999 à 2004 (passant de 41,8% à 46,8%). Quant à la part des retraités ou pré-retraités, elle a subi une légère hausse, signe du vieillissement de la population à venir, passant de 18,9% en 1999 à 19,6% en 2004.

Le logement

L'ensemble des logements de la commune est passé de 946 en 1999 à 1033 en 2004 selon une estimation de l'Insee, soit une augmentation de 9,2%. Avec une progression moyenne de 1,8%/an, Sérignan-du-Comtat compte une croissance linéaire et mesurée de sa construction de logements.

En 1999, la commune se caractérise par une assez faible part de logements collectifs avec 8,6%. La part des logements individuels, égale à 91,4% (en augmentation de 7,2% depuis 1990), se situe très supérieurement à la moyenne du Vaucluse (69%), de PACA (42%) et même de la France métropolitaine (56%), ce qui est compréhensible pour une commune rurale. La commune compte 64 logements sociaux en 2008 (principalement en habitats individuels et en petits collectifs), représentant 7% de l'ensemble des résidences principales, part inférieure à celle du département avec un peu moins de 13%. Le déficit est notamment réel pour les logements de petite taille. La commune ne dispose pas de logements réservés aux personnes âgées. La commune ne dispose pas du foncier nécessaire à ce jour pour programmer de nouveaux programmes de construction et du fait de la pression foncière, peu de disponibilité ont été repérées.



Les résidences principales représentent 89,1% de l'ensemble des logements en 2004, après une légère baisse depuis 1999 (89,4%). Ce taux est néanmoins supérieur à celui du département avec 85,3%.

La part des propriétaires de ces résidences principales a augmenté de 8,7% de 1999 à 2004, passant de 70,7% à 72,6% selon l'estimation Insee. Alors que celle des locataires est restée stable avec 23,7% en 2004, part bien inférieure à celle du département (de l'ordre de 41%). Ceci se confirme par une récurrente demande importante en logements locatifs.

Les logements vacants ont vu leur part progresser de 8,4% de 1999 à 2004.

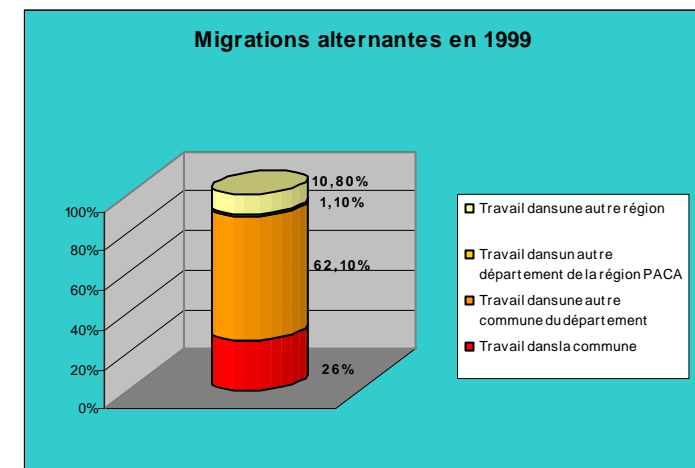
4. Les déplacements et les transports

4.1. La circulation automobile

L'état du trafic routier en Vaucluse depuis quelques années est caractérisé par une augmentation constante. La commune est concernée par cette tendance du fait de sa situation périurbaine par rapport à Orange. Elle est située sur un axe routier principal assez fréquenté, la route départementale RD 976, qui la relie à Ste Cécile-les-Vignes (direction Valréas/Gap) au nord et à Orange au sud, avec une affluence de 4130 véhicules/jour. Celle-ci traverse le centre du village, ce qui pose des problèmes sur la sécurité piétonnière et crée une nuisance du fait d'un transit poids lourd conséquent (bruit, pollution de l'air). La liaison avec Piolenc à l'ouest de la commune par la RD 43 Camaret-sur-Aygués (direction Carpentras) compte une affluence de 1352 véhicules/jour. Quant à la partie sud de la commune desservie par cette même RD 43 (direction Camaret-sur-Aygués) possède une forte affluence de 9249 véhicules/jour. Pour ces raisons, une déviation a été créée pour éviter la traversée du centre du village et ainsi relier la RD 43 à la RD 976 à l'est du centre. Dans le même sens, le projet de déviation routière de la ville d'Orange (RN 7), va permettre un allègement d'une partie du transit.

4.2. Les migrations alternantes

Les migrations alternantes des sérignanais sont caractérisées par un fort taux de personnes travaillant hors de la commune. En 1999, sur les 827 actifs ayant un emploi 62,1% d'entre eux travaillent dans une autre commune du département, 1,1% d'entre eux travaillent dans un autre département de la région PACA et 10,80% dans une autre région. De 1990 à 1999 cette mobilité des actifs s'est accrue, voyant la part des actifs qui travaillent hors de la commune passer de 63% à 74%.



Insee, RGP99

Des pôles économiques proches de la commune comme Orange, Camaret-sur-Aygués avec ses entreprises agro-alimentaires et Pierrelatte avec le site nucléaire du Tricastin expliquent ces migrations alternantes importantes qui font planer le risque de positionnement de la commune en « commune dortoir ».

4.3. Les transports en commun

Les transports en commun du réseau départemental répondent assez imparfaitement aux besoins des usagers de la commune.

La commune est desservie par la ligne Orange-Valréas, sur un unique arrêt. Dans le sens Orange-Valréas, il existe 7 dessertes les jours de la semaine 5 dessertes le samedi et 2 dessertes le dimanche. Dans le sens inverse, il y a 8 dessertes les jours de la semaine, 5 dessertes le samedi et 2 dessertes le dimanche. Ensuite des correspondances sont possibles à l'arrêt d'Orange, pour la destination ou la provenance d'Avignon.

A contrario, le réseau de transports en commun départemental est assez bien adapté aux trajets scolaires qui permet de desservir, à des horaires pertinents, Sainte Cécile les Vignes et Orange, où se situent les collèges et lycées fréquentés par les élèves. A noter cependant la difficulté des liaisons vers le lycée de Carpentras via Jonquières.

4.4. Les modes de transport doux

Il n'existe pas de parcours protégés pour les cycles. Des trottoirs ont été récemment créés pour sécuriser les piétons le long des voies très fréquentées, mais ces initiatives restent encore ponctuelles. Ceci limite actuellement le développement des modes de transports doux.

5. L'aménagement et le développement urbain

5.1. Le développement urbain

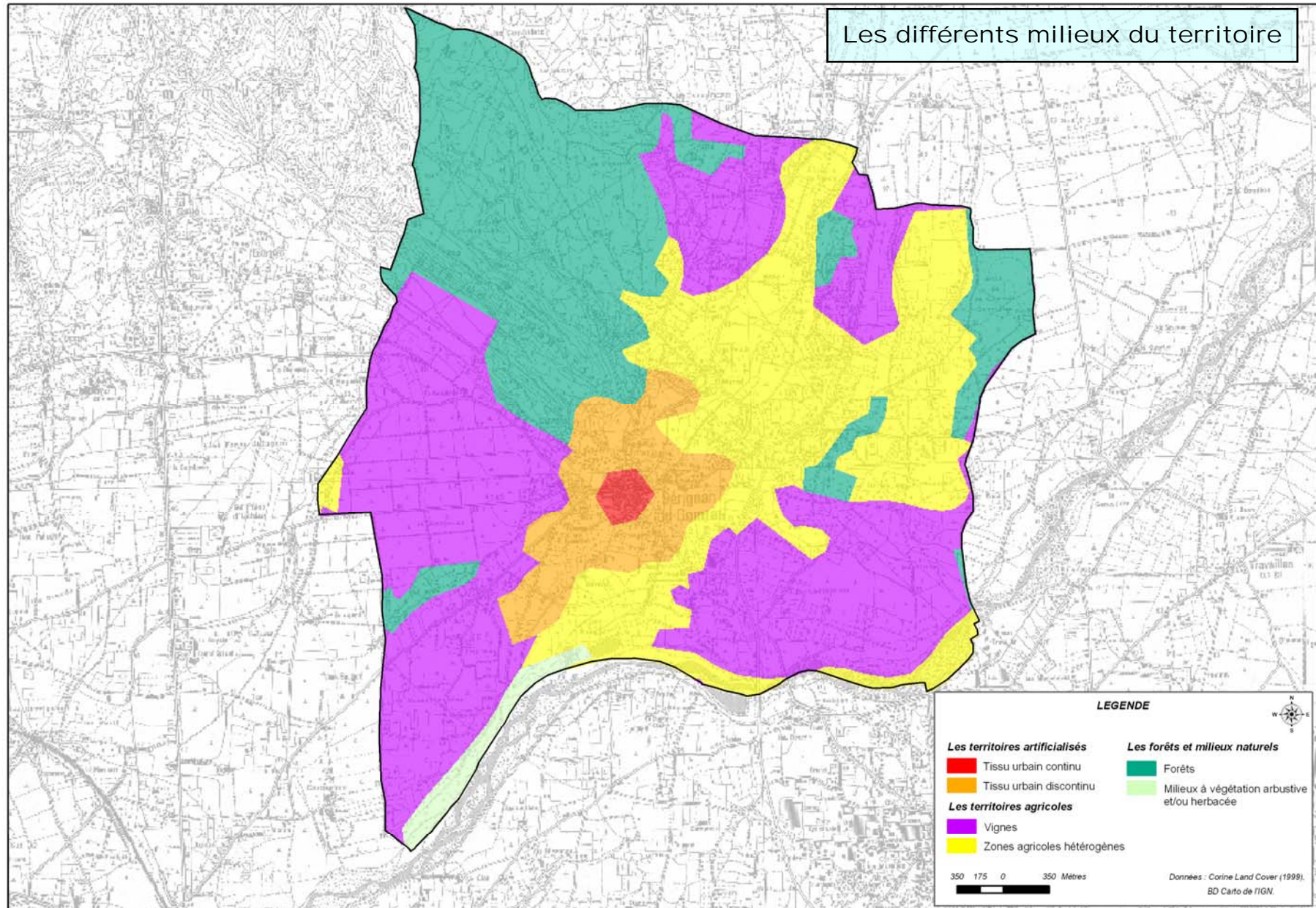
Le village de Sérignan-du-Comtat s'est développé de manière concentrique à partir d'une structure bâtie médiévale, puis le long des axes routiers. Au final, de par ce développement, le village possède un tissu urbanisé de faible densité et très étalé. Ces quarante dernières années, la commune a vu sa surface bâtie pavillonnaire s'accroître très sensiblement.

A l'époque de JH Fabre, le village était évidemment plus resserré et l'Harmas était situé au calme « hors village ». Les espaces cultivés étaient plus interpénétrés avec les jardins et la frange urbanisée.

Le centre du village possède un ensemble architectural de qualité patrimoniale : outre l'entrelacs de ruelles médiévales bordées de bâtisses en pierre de « Sérignan » on peut citer la demeure de l'Harmas et l'église paroissiale Saint-Etienne classées aux monuments historiques et la maison dite de Diane de Poitiers inscrite aux titres des monuments historiques (bâtiment public à vocation d'espace de conférences, expositions). Une partie du village (centre du village et partie à l'ouest vers l'Harmas) est en site inscrit.

Des cabanons assez typiques implantés souvent à proximité de bosquets émaillent la plaine agricole.

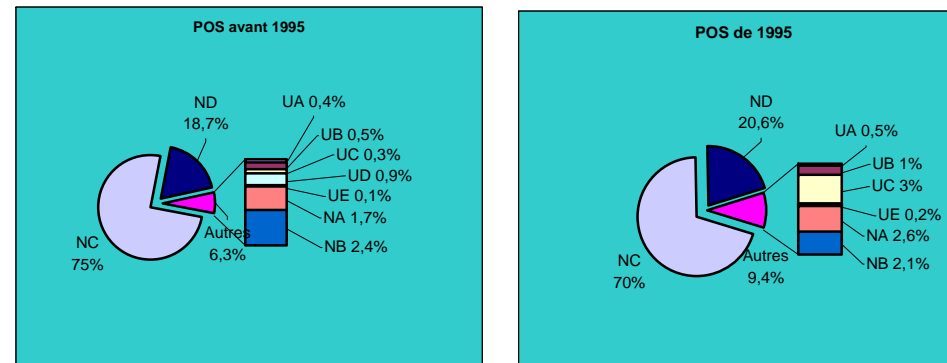
Outre l'avis de l'ABF qui est requis sur la plupart des demandes d'urbanisation, une permanence est assurée par un architecte conseiller du CAUE, qui donne un avis au maire sur la qualité architecturale et paysagère des constructions et prodigue des conseils aux particuliers (construction durable, urbanisme, procédures, techniques, ...).



Le POS de 1995

Le POS actuel, datant de la révision de 1995 complété par quelques modifications, a traduit la volonté de la commune de permettre l'accueil d'activités en augmentant la zone NA d'activités, de recadrer les zones de développement urbain en requalifiant certaines du fait de leur type d'urbanisation, en zones UC (bâti discontinu de caractère aéré) et en ouvrant à la construction certains espaces situés à proximité du centre historique.

La zone d'activités, située au sud de la commune dans le quartier du Rameyron, est actuellement saturée. Un projet d'extension mesurée (activités locales) et dans les cartons.



En 2004, 7,5% de la surface de la commune est urbanisée soit environ 150 ha (la moyenne départementale se situe à 12%).

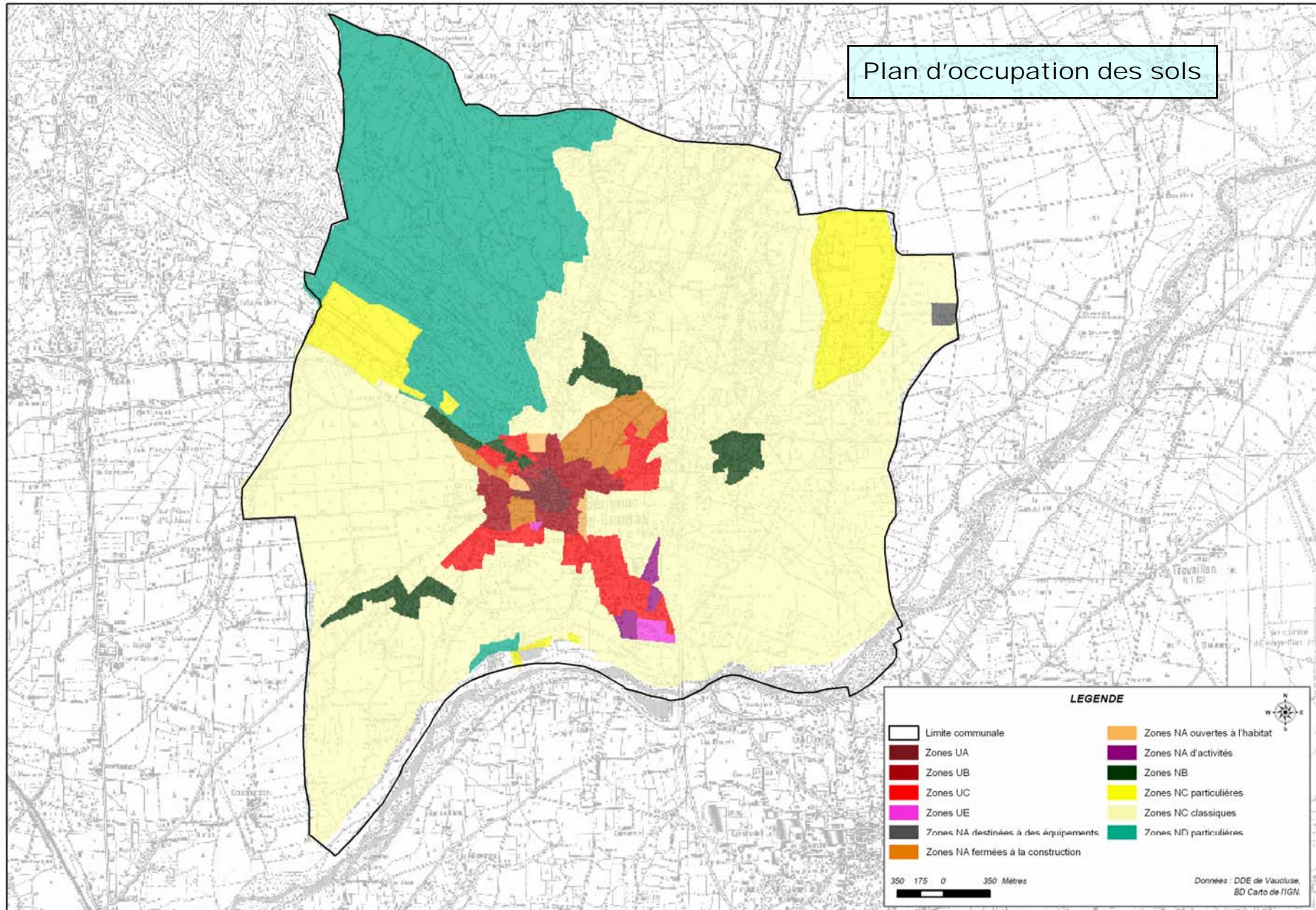
Toujours en 2004, la surface constructible libre était de 36,18 ha (19,5% des zones constructibles) soit un nombre de constructions potentielles de 198, représentant 633 habitants.

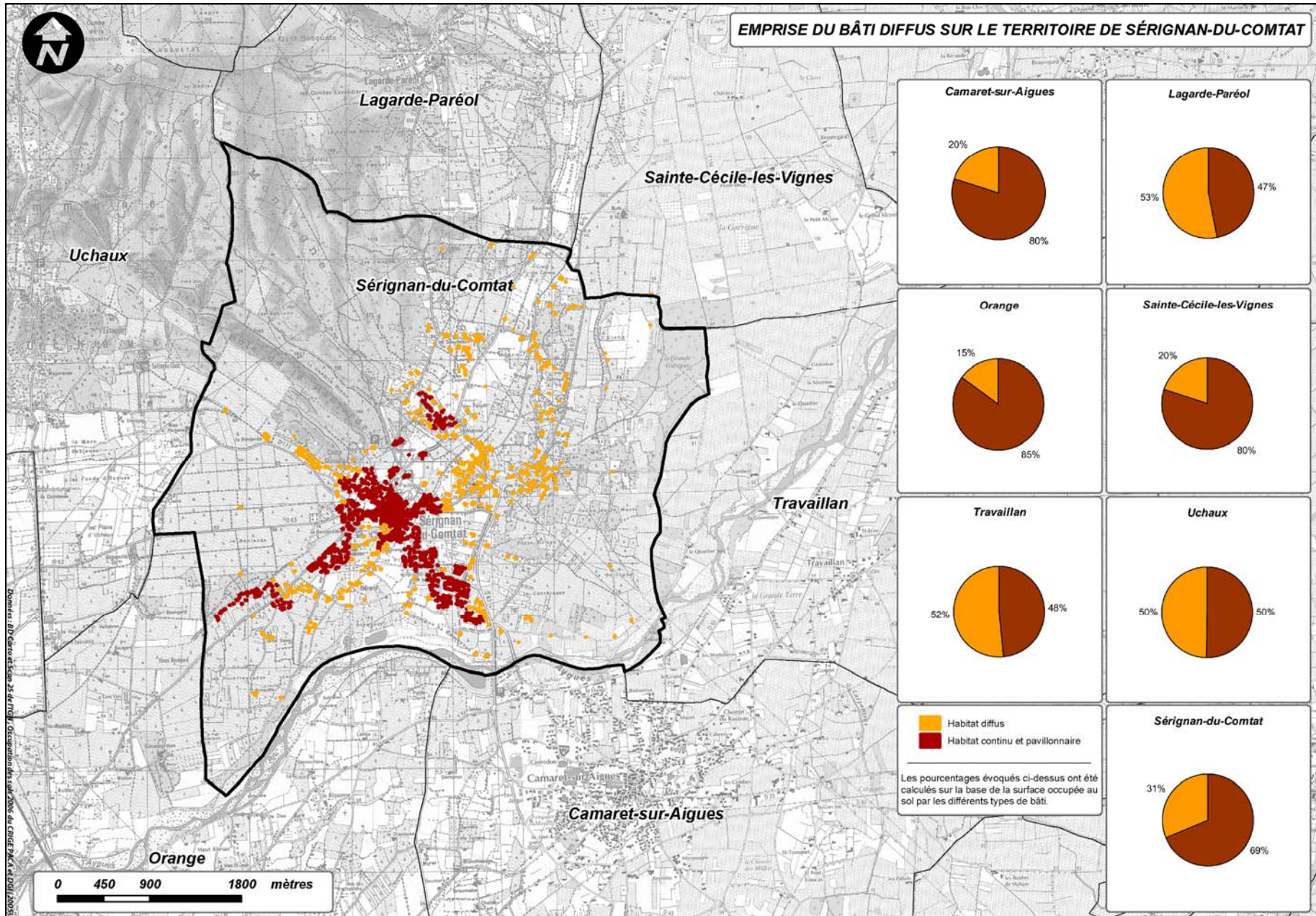
Perspectives du PADD et du PLU

La commune est actuellement en réflexion sur son PADD, préalable au PLU depuis la mise en révision datant de 2003 du POS.

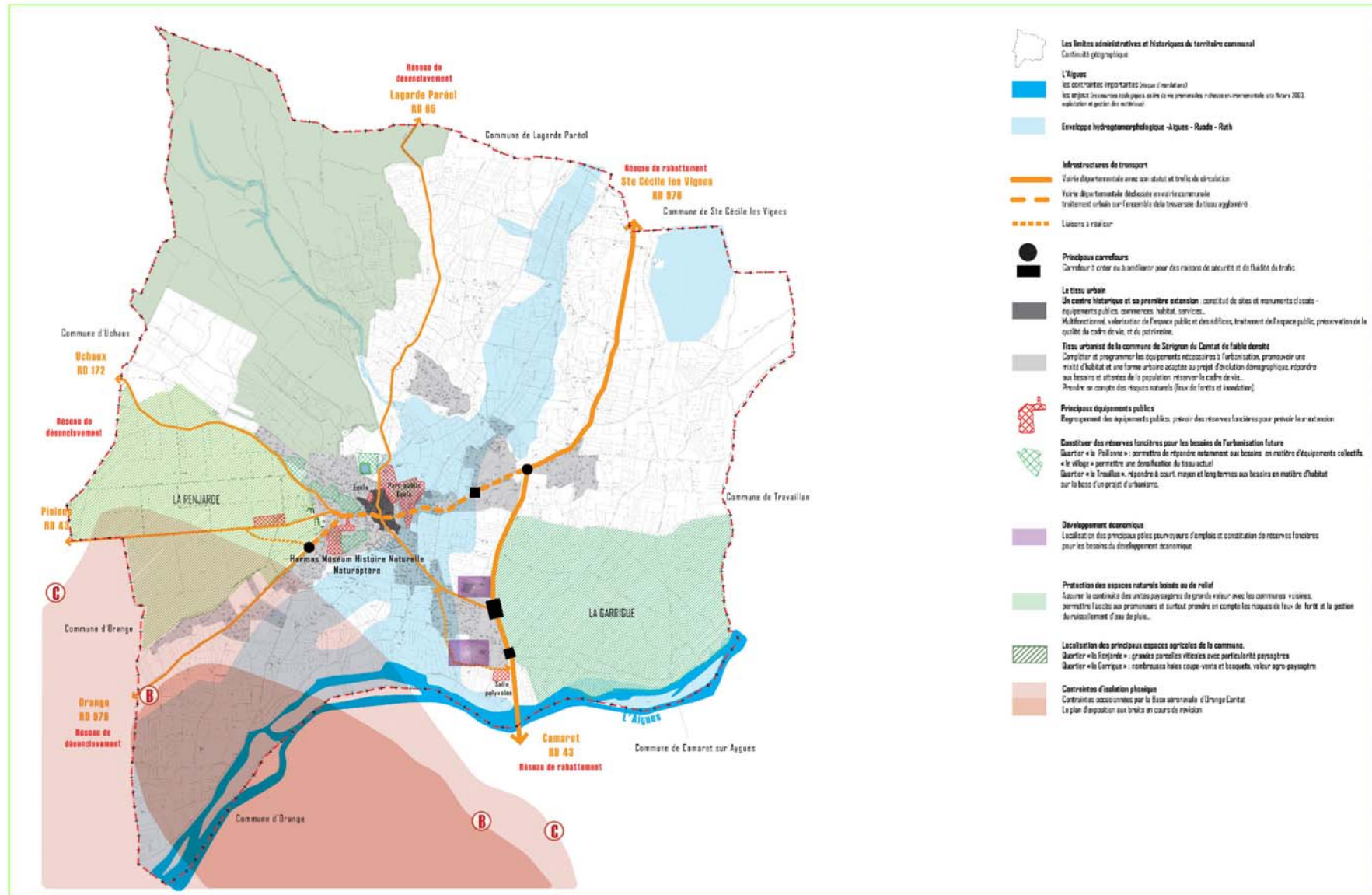
Le PADD visera à continuer la densification du tissu urbanisé actuel afin de limiter l'étalement urbain et permettre une croissance mesurée de la construction, répondre aux besoins en matière d'équipements collectifs, et prévoir des réserves foncières pour l'extension future des équipements publics et les besoins du développement économique. Cette démarche est en outre compliquée par la crise que vit la viticulture, principal acteur jusqu'à présent de l'aménagement (et donc garant de la préservation) des paysages.

Une réflexion vient d'être engagée sur une démarche de SCOT concernant la communauté de communes, mais le périmètre de celle-ci est en débat du fait de la réorganisation territoriale en cours.





PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE



5.2. Les autres réseaux

En ce qui concerne les réseaux électriques, telecom, ADSL ainsi que la couverture TNT, les réseaux sont satisfaisants.

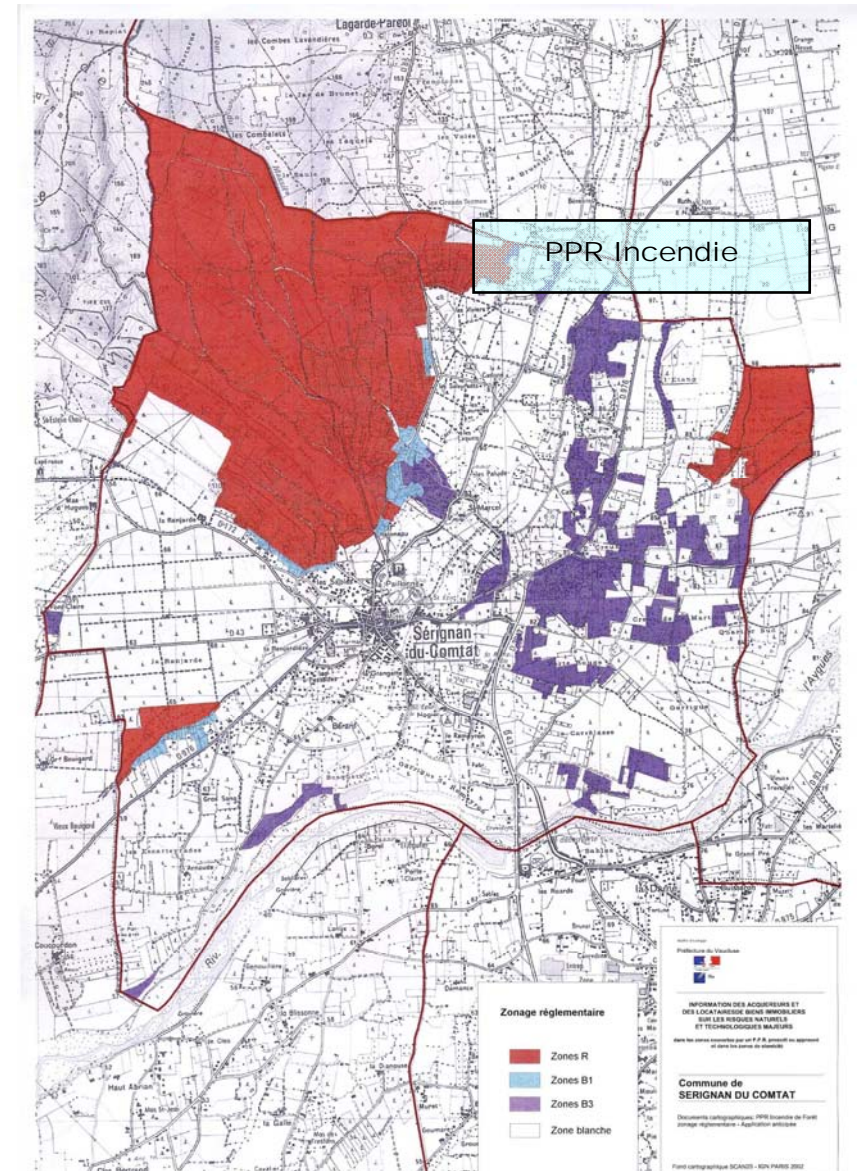
6. Les risques et les nuisances

6.1. Le risque incendie

Pour le risque d'incendie du massif forestier d'Uchaux qui concerne le territoire communal, un PPR incendie de forêt du « massif d'Uchaux » est en application anticipée depuis 2007. Ce PPR en cours d'étude et qui est susceptible d'évoluer jusqu'à son approbation définitive, sera imposable aux documents d'urbanisme, c'est-à-dire intégré dans le futur PLU.

Les zones à risques sont principalement le bois de la montagne, où l'aléa est « moyen à très fort » et dans lequel l'ampleur des phénomènes ne permet pas de défendre les unités foncières, et l'est de la commune, où l'aléa est « moyen » et où des mesures d'autoprotection des bâtiments sont nécessaires.

Au nord de l'agglomération, une frange urbaine (quartiers Coste Clavelle, Les Sables et La Paillone) en contact avec les espaces boisés, est exposée à un risque important d'incendie.



En été, du fait du risque incendie la fréquentation du massif est limitée selon les conditions météorologiques (vent, forte chaleur...).

Des travaux préventifs de DFCI (Défense de la Forêt contre les Incendies) sont menés par le Syndicat Mixte de Valorisation Forestière dans le cadre d'une convention d'objectif avec le département et la région. La commune est traversée par deux pistes DFCI (BU 30 et BU 38). Mais l'absence de statut des équipements de DFCI sur la moitié sud de la BU 30 devra être réglée afin de s'assurer d'une totale maîtrise de son entretien. De même, l'absence de traitement des interfaces forêt-urbanisation pose actuellement problème.

La charte forestière, à l'initiative de ce même syndicat et signée par la commune, a permis de planifier des actions concrètes qui permettent de répondre aux différents objectifs, dont celui de défendre la forêt des incendies.

Concernant les particuliers, le débroussaillage est obligatoire pour les habitants situés à moins de 200m de zones boisées depuis 2004. Cette obligation concerne 8% du territoire communal et 33% des constructions. Une large communication en est fait en liaison avec le Syndicat Mixte Forestier au moyen du bulletin communal, de courriers ciblés et de réunions de quartier.

6.2. Le risque d'inondation

Les risques d'inondation peuvent provenir des cours d'eau de l'Aygues et de la Ruade, et d'un fossé créé par l'homme pour l'irrigation le Béal.

A plusieurs reprises dans les 20 dernières années la commune a subi des inondations plus ou moins importantes. En remontant dans le temps on constate que ce phénomène est récurrent et touche trois communes (Lagarde Paréol, Sainte-Cécile et Sérignan) qui reçoivent les eaux du bassin versant de la Soleyrade, du Béal et de la Ruade.

Ces trois communes ont constitué l'Union des Associations Syndicales Autorisées du Béal et de la Ruade (UASA) qui regroupe les associations syndicales de gestion des ruisseaux de chaque commune.

A travers cette structure les trois communes ont pu mutualiser des fonds pour permettre la création d'ouvrages de protection contre les crues, après avoir procédé à toutes les études préalables sur le bassin versant.

Sérignan-du-Comtat se trouve au point le plus bas et les inondations des vingt dernières années ont produit des dégâts importants.

Elle est soumise au Plan de Prévention du Risque Inondation qui est traduit dans les documents d'urbanisme et dispose d'un Plan communal de sauvegarde.

La population, particulièrement sensibilisée à ces phénomènes, a été associée au projet global de création des ouvrages de protection, ainsi qu'aux projets spécifiques au territoire communal (réunions publiques, articles dans la revue municipale).

Après plus de 5 ans, une première phase du projet s'est achevée avec la mise en service du « bassin de rétention des Bondes » d'une capacité de 260 000m³, qui protège l'aval des crues décennales avec des surverses de sécurité pour les crues supérieures.

Il existe un Plan de Prévention des Risques (PPR) Inondation de l'Aygues qui est en cours de révision et qui donne lieu à une application anticipée en 2007. Ce PPR, imposable aux documents d'urbanisme, est intégré aux POS et devra l'être dans le futur PLU.

Un système d'alerte par téléphone (Viappel) a été mis en place par la commune, qui nécessite pour les habitants de signaler leur numéro de téléphone en mairie.

6.3. Le risque industriel et technologique

L'usine de laine Pierre de Loye est soumise à une autorisation en tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) ainsi que la cave coopérative des coteaux du Rhône. Les trois caves privées, quant à elles, ont effectué une procédure de déclaration du régime ICPE.

La commune est traversée par une conduite transportant des hydrocarbures, qui est inscrite en servitude du POS.

6.4. Les nuisances et les pollutions

Un des importants problèmes de nuisances provient du transit de poids lourds dans le centre de l'agglomération et en particulier route de Camaret. Il crée une nuisance sonore, une pollution de l'air et un risque pour la sécurité des habitants (cycles et piétons) de la commune.

Une partie de la commune subit la nuisance sonore de la base aérienne d'Orange-Caritat. Pour cela un Plan d'Exposition aux Bruits (PEB) s'applique sur le territoire de la commune. Les zones B et C du PEB concernent le sud-ouest de la commune. Ces zones réglementent la nature des opérations urbaines :

- interdiction des opérations groupées (lotissements,...) et des parcs résidentiels de tourisme, des immeubles collectifs, des opérations de rénovation des quartiers entraînant un accroissement de la capacité d'habitants et des opérations d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des habitats existants entraînant également un accroissement de la population (zones B et C)
- interdiction de construction de maison individuelle non groupées (zone B)

Ce PEB, en cours de révision, est comme les PPR, imposable au POS et au futur PLU.

Des pressions négatives : ball trap, quads ..., et des pollutions accidentelles des cours d'eau ont été constatées sur la commune. Sur ces dernières, malgré les recherches de détermination de la provenance de ces pollutions (prélèvements effectués par la gendarmerie), aucune cause précise n'a pu être établie.

L'entreprise de conditionnement d'huiles végétales, actuellement sur le départ, pose un problème au niveau de la dépollution du sol.

Analyse

<i>Atouts/Opportunités</i>	<i>Faiblesses/Menaces</i>
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Grande qualité du patrimoine architectural et urbain ◆ Rythme mesuré d'accroissement de la construction ◆ Limitation du mitage de la plaine agricole ◆ Une volonté communale de limiter l'étalement urbain ◆ Politiques de prévention des risques ◆ Possibilité d'intervention du SMVF pour le massif forestier ◆ Démarche d'élaboration du PADD et du PLU 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une zone d'activités saturée ◆ Un manque de logements locatifs ◆ Pas de réserve foncière communale ◆ Manque de transports en commun ◆ Déficit de parcours piétons et cycles sécurisés ◆ Contraintes du PPRI inondation et incendie ◆ Nuisance du bruit de la base aérienne ◆ Nuisance due au trafic routier important dans le centre village ◆ Quelques problèmes de pollution industrielle ◆ Risque de phénomène de commune dortoir

Les enjeux du territoire sérignanais :

- *Comment préserver le patrimoine paysager et architectural urbain ?*
- *Comment favoriser des modes de déplacement adaptés aux besoins de la population et respectueux de l'environnement ?*
- *Comment protéger la population contre les risques et nuisances présents sur le territoire ?*

Développement économique

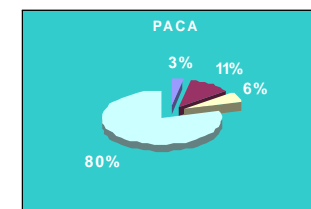
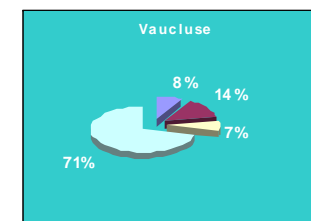
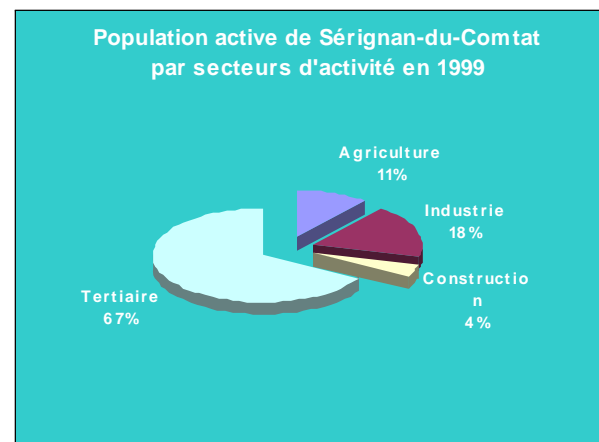
7. Le tissu économique

7.1. L'emploi

Dans la commune, le taux de chômage a sensiblement baissé de 1999 à 2004, passant de 11,4% à 8,8%. En 2004 la population active occupée était de 1003 personnes.

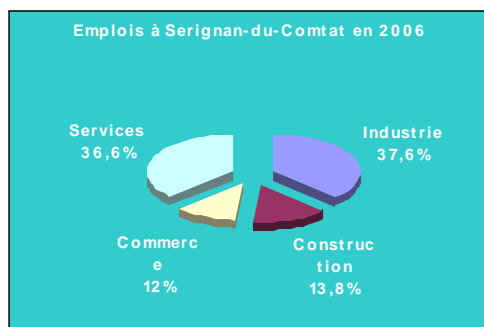
En 2004 le taux de chômage de la commune était nettement inférieur à celui de la zone d'emploi d'Orange (9,3%) du département (9,9%) et de la région (13,8%).

Lors du dernier recensement général en 1999, la majorité de la population active occupée de la commune appartenait au domaine tertiaire avec 67%. Cette tendance est restée similaire à la vue du tissu économique des entreprises de la commune.



Insee, RGP 1999

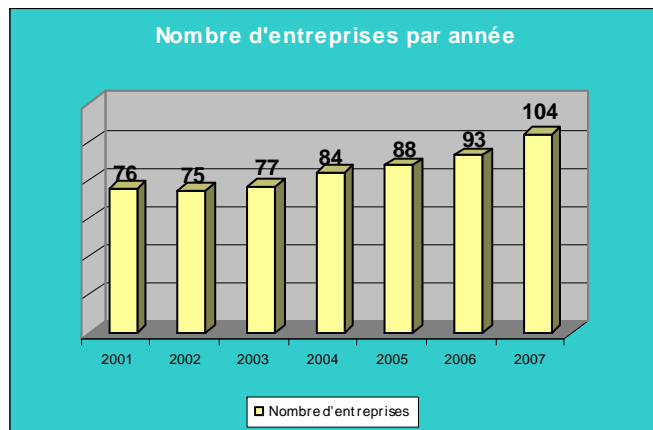
L'offre d'emploi des entreprises de Sérignan



En 2006, les entreprises de Sérignan-du-Comtat emploient 325 personnes, majoritairement dans le domaine tertiaire, avec 158 emplois, soit 48,6% et l'industrie avec 122 personnes, soit 37,5%.

Insee, RP 2006

7.2. L'activité économique (hors agriculture)



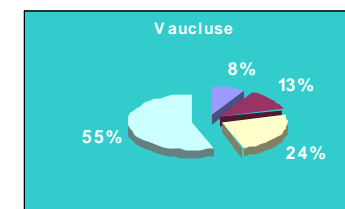
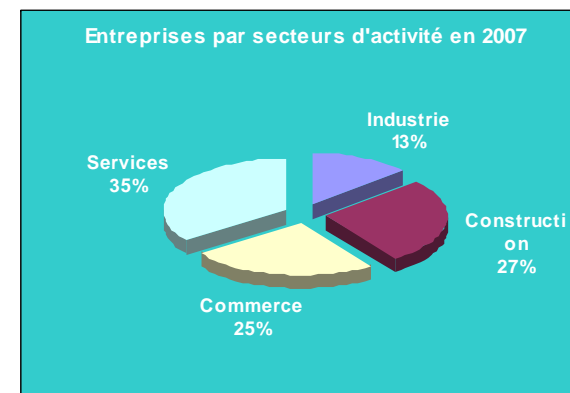
Insee, Démographie des entreprises

Le nombre d'entreprises (hors activité agricole) de la commune a sensiblement augmenté de 2002 à 2007 avec une progression de 39% sur la période.

En 2007, le secteur d'activités des entreprises le plus représenté sur la commune est celui des services avec 35%, part bien inférieure à celle du Vaucluse (55%). A l'inverse, les parts de l'industrie avec 13% et de la construction avec 27% sont supérieures à celles des moyennes du Vaucluse (respectivement 8% et 13%).

Les principales industries sont : Granulats Sud – Lafarge, S.A Pierre de Loye et Cie (teinture et apprêt) et Faure SA (tartres et dérivés). L'entreprise de conditionnement d'huiles végétales est sur le départ.

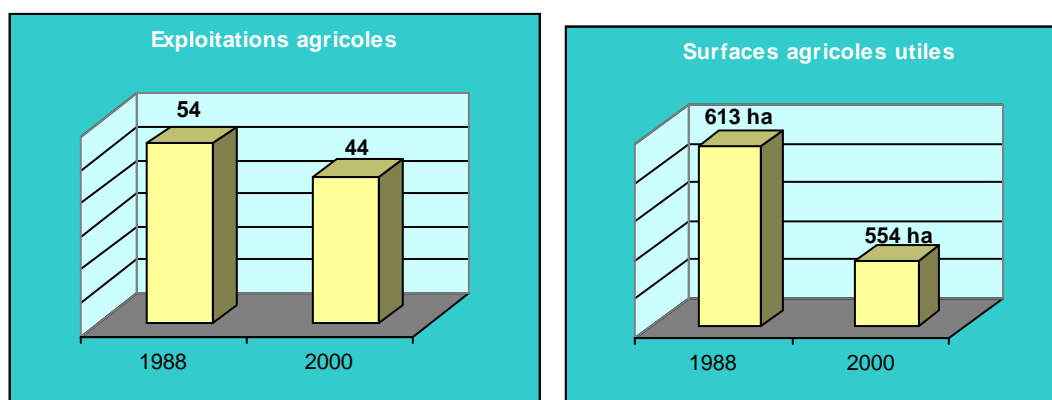
Malgré la présence du massif forestier, il n'y a pas de débouché de production forestière même si une demande en bois de chauffage existe.



Insee, Démographie des entreprises

8. L'activité agricole

Les surfaces agricoles utiles ont diminué de 9,6% entre 1988 (613 ha) et 2000 (554 ha), ne représentant que 28% de la surface totale de la commune. De même, le nombre des exploitations agricoles a diminué de 18,5% sur la même période.



Insee, Recensement agricole 1988 et 2000

La viticulture est l'activité agricole principale de la commune, avec quatre caves : une cave coopérative et trois caves privées. Une partie des vignobles est classée en AOC Côte du Rhône et en AOC Côte du Rhône Villages. Une cave est labellisée (Denis RAYMOND) pour son agriculture raisonnée. Cette activité est en difficulté et par là-même l'activité agricole dans son ensemble, avec une augmentation des terres non exploitées. Les difficultés économiques de la filière viticole ainsi que le vieillissement des exploitants expliquent cette situation préoccupante pour le devenir agricole de la commune. Un début de diversification de l'activité agricole voit la culture du blé, du tournesol se développer. Des terrains agricoles inexploités en bordure de village constituent un potentiel pour le maraîchage ou l'oléiculture.

9. Le tourisme

La commune possède de nombreux attraits touristiques :

- Des paysages naturels et agricoles remarquables et encore préservés
- L'Harmas de Jean-Henri Fabre, propriété du Muséum National d'Histoire naturelle, classé aux monuments historiques, est un pôle touristique essentiel du Haut Vaucluse du fait de la renommée internationale du naturaliste. Il accueille entre 6 000 et 8 000 visiteurs par an, d'avril à octobre, avec une part de 20% de touristes étrangers, dont les plus importants sont les allemands, les belges et les japonais. D'importants travaux de sauvegarde de la maison et du jardin ont été réalisés. Toutefois cet équipement (maison de mémoire sans surface d'exposition) ne peut recevoir qu'un volume limité de visiteurs.
- Le Naturoptère, équipement communal d'ambition régionale, est un élément structurant du tourisme culturel du Haut Vaucluse. Il accueillera à terme de 25 000 à 30 000 visiteurs par an.
- Son patrimoine architectural caractérisé par le village historique et ses bâtiments classés ou inscrits aux monuments historiques : l'Harmas, la maison dite de Diane de Poitiers, l'église paroissiale Saint Etienne et les divers éléments du petit patrimoine (cabanons, lavoirs, etc ...).
- Le Musée-Atelier Werner Lichtner-Aix, présente les œuvres de l'artiste allemand installé dans le village dans les années 1970. Il est ouvert d'avril à octobre.
- Un sentier botanique et un sentier des lichens au départ du village.
- Un sentier GRP « Tour du Massif d'Uchaux » et un sentier PR traverse la commune au nord, reliés au GR 4 qui passe à proximité sur les communes de Lagarde-Paréol et Sainte-Cécile-les-Vignes. La CCAOP a réalisé un topo guide concernant ces sentiers de randonnées sur la commune, comme sur les autres communes du territoire intercommunal.

- Deux circuits cyclotouristiques réalisés par l'Association pour le Développement Touristique du Haut Vaucluse, qui passent par le village et un sentier équestre.
- Une manifestation : les journées Plantes rares et jardin naturel, organisée le troisième week end d'avril depuis 1998 et qui accueille 10 à 12 000 visiteurs venant de tout le grand sud de la France.

Ces différents atouts sont valorisés au travers de différentes campagnes de promotion portées par le CDT de Vaucluse sous l'appellation « Haut Vaucluse ». Mais la commune elle-même possède une assez faible offre en hébergements touristiques et en restauration. Cette offre souffre d'être peu diversifiée, comme en témoigne l'absence d'hébergement collectif. De même malgré la présence de circuits cyclo-touristiques, la commune ne dispose pas d'offre de location de vélo.

De ce fait la commune a d'assez faibles retombées économiques du tourisme.

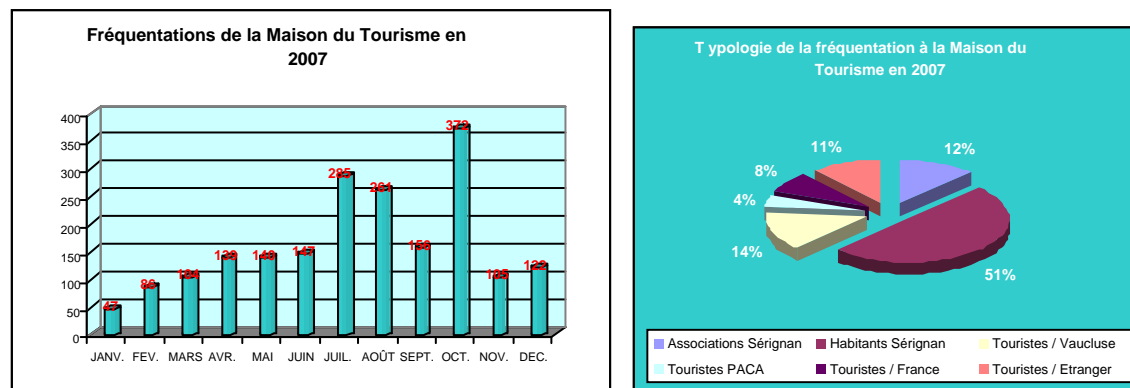
	Hôtels	Camping	Gîtes	Gîtes et chambres d'hôtes	TOTAL
Nombre d'établissements	1	1	11	4	17
Capacité	11 chambres – 48 pers max.		7 meublés - 35 pers.	12 pers.	95 pers.
Remarques	3 étoiles	fermé	1 gîte de France		

Source : Mairie de Sérignan-du-Comtat – CDT 84

Il existe 4 restaurants et 2 snacks.

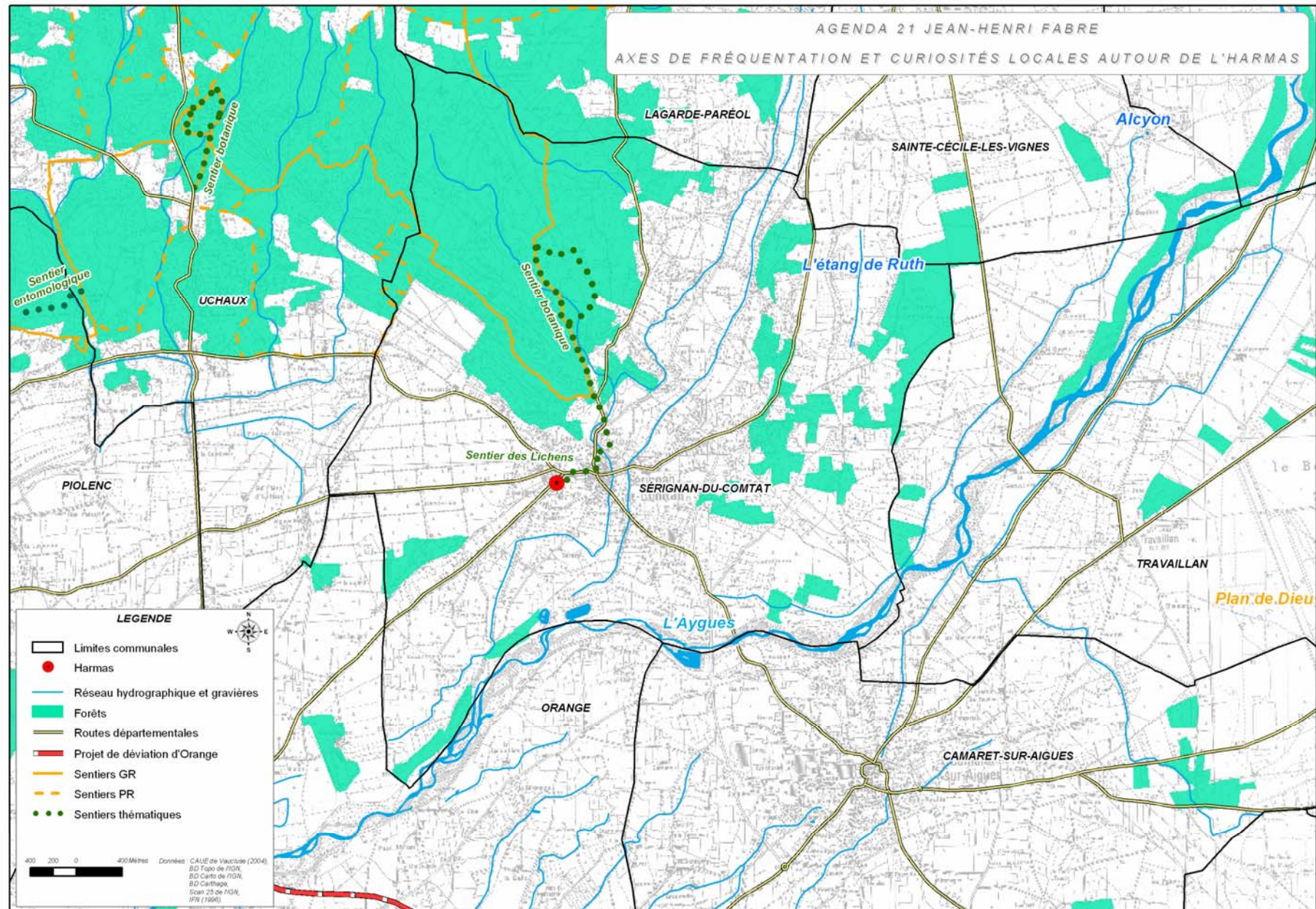
Toutefois, des capacités d'hébergement existent à proximité dans le haut Vaucluse, que ce soit à Sainte-Cécile, Rochegude ou encore à Orange.

La commune gère une maison du tourisme qui a pour missions la promotion des activités de la commune et l'information des visiteurs. Mais à ce jour, la maison du tourisme reste majoritairement fréquentée par les sérignanais, qui viennent s'informer sur les activités associatives de la commune.



Sources : Maison du Tourisme de Sérignan-du-Comtat

Un inventaire réalisé par la CCAOP avec le CAUE a relevé une signalétique (publicité et pré-signalisation) souvent surabondante, inesthétique et illégale. Par ailleurs, une réflexion est en cours pour déterminer une signalétique au Naturoptère. Cette initiative pourrait permettre une limitation et une harmonisation au niveau du territoire.



Analyse

<i>Atouts/Opportunités</i>	<i>Faiblesses/Menaces</i>
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bon positionnement du territoire sur la vallée du Rhône, image nature ◆ Certaines entreprises soucieuses du respect de l'environnement ◆ Potentiel du Naturoptère comme pivot du projet de développement de l'économie touristique ◆ Des paysages naturels, agricoles et architecturaux remarquables comme attraits touristiques ◆ Un certain potentiel pour les activités maraîchères ◆ Une certaine notoriété du territoire grâce à l'Harmas et à Plantes rares 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Des capacités d'accueil des entreprises limitées ◆ Fermeture de certaines entreprises ◆ Une offre locale d'hébergement inadaptée aux projets de développement de l'économie touristique ◆ Une « image » nature du territoire qui reste à préserver, mettre en valeur et promouvoir ◆ De réelles inquiétudes sur l'avenir de la viticulture ◆ Massif forestier peu entretenu, gisement potentiel d'énergie

Les enjeux du territoire sérignanais :

- *Comment assurer le développement et la pérennité du tissu économique ?*
- *Comment préserver le patrimoine paysager et architectural urbain ?*

Vie sociale et culturelle

10. La vie culturelle et associative

Sérignan-du-Comtat possède un réseau associatif particulièrement fort avec 43 associations et offre une activité culturelle intéressante avec entre autres :

- de nombreuses manifestations se déroulent tout au long de l'année :
le Carnaval en mars, les Journées Plantes rares et jardin naturel en avril, la « Foulée JH Fabre » en juillet, la brocante en mai, la fête votive fin juillet, la bourse aux plantes en octobre, le Salon gourmand en novembre,
- une association des artisans-commerçants nommé « lanen », qui organise des fêtes,
- l'association Plantes Rares propose tout au long de l'année des sorties nature qui sont plutôt pratiquées par un public non sérignanais,
- l'Harmas organise des animations pédagogiques pour les scolaires sur la thématique de l'héritage de JH Fabre,
- les nombreuses activités « nature » du Naturoptère,
- la bibliothèque « JH Fabre », installée à proximité du groupe scolaire, propose des lectures publiques, des soirées découvertes du théâtre contemporain et d'autres activités autour de l'écriture. En partenariat avec le BDP et le centre culturel de Cucuron-Vaugines, la bibliothèque est un centre de ressources sur le théâtre contemporain, avec de nombreux ouvrages, pour le Haut-Vaucluse. Des activités pédagogiques sont aussi proposées aux scolaires. Au total, le nombre d'adhérents de la bibliothèque correspond à 20% de la population de Sérignan-du-Comtat,
- le Sérinéma, adhérent au réseau Cinéval (cinéma itinérant en Vaucluse), propose des séances de cinéma payantes,

- depuis quatre ans la commune accueille « Les Conviviales », programmation itinérante de spectacles vivants (pièce de théâtre, lecture, musique...), proposée par « Eclats de scènes » hors période estivale. L'organisation de ces événements s'appuie sur une participation des acteurs locaux,
- la bourse aux plantes d'octobre organisée par Plantes rares,
- le concours jardins fleuris organisé par le Maire,
- la commune participe chaque année à la semaine de la science avec les compagnons de l'Harmas qui proposent par ailleurs régulièrement des conférences et des expositions (JH Fabre, champignons, entomologie,...),
- des sorties à thèmes sont proposées par les vigneronns,
- un partenariat entre le centre de loisirs, l'école et les personnes âgées permet des activités telles que « la semaine bleue »,
- des activités de jumelage avec le village italien de Ferentillo,
- un fort lien social et une forte participation existent lors du Téléthon.

Au point de vue des infrastructures culturelles, il faut remarquer :

- une salle des fêtes, qui se situe dans le centre du village ainsi qu'une nouvelle salle des fêtes parfaitement adaptée récemment inaugurée au Rameyron,
- le Naturoptère, qui est une opportunité de créer un pôle structurant sur la sensibilisation au respect de la nature et au développement durable,
- la maison dite de Diane de Poitiers, propriété de la commune, qui est partiellement utilisée par des salles culturelles et est en cours de rénovation.

Une tradition participative à Sérignan

L'animation associative du village a toujours été très active. La publication, en 1988, d'un ouvrage « Grande et petite histoire de Sérignan » et sa réédition en 2006 par les Amis de l'Histoire de Sérignan en témoignent.

Indépendamment des activités sportives, toujours très présentes, et à l'issue de l'époque des fêtes votives et kermesses villageoises encore très animées dans les années 70, les activités collectives sont restées vives en évoluant vers d'autres formes.

Une cinéscénie, La Grappe d'Or, vaste fresque médiévale, originale, mobilisant des centaines d'acteurs de Sérignan et des villages voisins a été produite à plusieurs reprises dans les années 80.

Simultanément, des associations Sérignanaises ont entrepris des travaux d'envergures pour la restauration du patrimoine en participant à la sauvegarde de l'église de Sérignan, du Castellans d'Uchaux et, en particulier, de la maison médiévale « Diane de Poitiers » promise alors à la démolition.

Au cours des années 1990, cette énergie constructive, en renouant connaissance avec l'œuvre de Jean-henri Fabre, sous l'impulsion des « Compagnons de l'Harmas », s'est orientée vers la nature environnante. L'association des « Randonneurs de l'Harmas » a mis sur pied, dès 1995, le sentier botanique, puis l'association « Plantes Rares et Jardin Naturel » a vu le jour pour renouveler la manifestation éponyme réussie dès 1999.

Cette manifestation, reconduite pour la treizième année en 2011, a eu l'ambition de proposer une véritable réflexion tout en présentant des solutions concrètes à la problématique de la préservation de l'environnement et du maintien de la biodiversité.

L'idée qui a prévalu était de bâtir une dynamique villageoise, autour de l'esprit naturaliste de Jean-Henri Fabre, en créant un événement important dans le village autour des plantes et de la pédagogie de la nature. Celui-ci ne peut se réaliser qu'avec la participation active et conviviale de près de 300 bénévoles qui s'occupent de toutes les tâches permettant d'accueillir, dans de bonnes conditions, environ 10000 visiteurs pendant un week-end.

Dans le même esprit, dès 2005, l'association a proposé aux amateurs de plantes, une journée annuelle d'échanges de plants, basés exclusivement sur le troc, permettant aux jardiniers, qu'ils soient passionnés ou novices, d'échanger boutures ou graines et de partager leurs expériences. La « Bourse aux plantes » se déroule chaque année le 3^{ème} dimanche d'octobre.

S'inspirant toujours de la curiosité éclairée de Jean-Henri Fabre, l'association propose également à ses adhérents un programme trimestriel d'une ou deux sorties botaniques, visites de jardin ou pépinière remarquable. Depuis sa création, plus d'une centaine de sorties ont eu lieu.

En conclusion de ce panorama, il faut mentionner que c'est l'association « Plantes Rares et jardin Naturel », pour être en cohérence avec la démarche collective de connaissance et de respect de la nature qu'elle a suscitée, qui a pris l'initiative, en 2005, de lancer à Sérignan la réflexion sur un Agenda 21 local.

11. Les pratiques sportives et de loisirs

Les équipements sportifs regroupent l'essentiel des infrastructures nécessaires : une halle des sports, un stade et des courts de tennis. La piscine la plus proche se situe à Orange.

Des partenariats sportifs s'effectuent avec les différentes communes voisines ainsi qu'avec les associations culturelles : à souligner par exemple la participation des jeunes du club de foot et de basket à l'organisation des stationnements, ou encore du transport des plantes pour la manifestation Plantes Rares.

La commune possède un centre de loisirs sans hébergement, récent et fonctionnel. Celui-ci, qui a une convention avec celui d'Uchaux, accueille le jeune public durant les mercredis et les vacances.

L'Etang des Bosquets au sud de la commune en bords de l'Aygues, permet une pratique de la pêche.

Des actions « rivières propres » sont menées par la fédération de la pêche lors de la « fête de la pêche »

Ponctuellement des conflits d'usages existent entre randonneurs, promeneurs, chasseurs et pratiquant de motos et de quads dans le massif forestier.

Les randonneurs de l'Harmas assurent une veille sur l'entretien des sentiers du massif en lien avec le département (PDIPR).

12. Les équipements et les services à la population

12.1. Les services et les commerces

La commune compte 30 commerces et entreprises de services, soit un niveau d'équipement globalement satisfaisant au regard de la proximité d'Orange. On constate toutefois une certaine diminution des commerces. Les raisons en sont multiples, on peut relever :

- la proximité de villes disposant d'une offre commerciale importante et variée (au Sud : Orange 5 km extension de la zone commerciale en 2010, Avignon-Le Pontet qui accueille la plus grande zone commerciale de la Région PACA ; au Nord : Bollène 20 km avec une zone commerciale très développée).
- l'évolution de la population active : en 2007, près de 80 % des actifs travaillent à l'extérieur de la commune.
- la difficulté pour les petits commerces à s'adapter à une clientèle instable.

Le tissu commercial a évolué en conséquence. Au centre du village, on constate sur les 25 dernières années que le nombre de commerces de services augmente (3 coiffeurs, 1 agence immobilière, 5 restaurants ou assimilés contre 2 coiffeurs, 2 restaurants) tandis que le nombre de commerce de vente diminue (2 boulangeries, 1 boucherie, 1 supérette, 1 pharmacie, 1 fleuriste, 1 poterie, contre 4 épicerie, 2 boulangeries, 2 boucheries, 1 droguerie, 1 pharmacie, 1 mercerie, 1 tabac-presse, 1 fleuriste)

L'absence de tabac-presse depuis 2 ans a mis en évidence les problèmes qu'engendre la disparition d'un commerce au centre du village : diminution de l'attractivité commerciale de la rue, déplacement de la clientèle de l'ensemble des commerces vers d'autres villes, difficulté pour trouver un lieu disponible et correctement situé pour accueillir un nouveau tabac-presse ...

<i>Services et commerces</i>			
Bureau de poste	1	Pépiniériste	1
Banque	1	Informatique	2
Marché hebdomadaire	1	Matériel pour prothèse dentaire	1
Boulangerie	2	Architecte	1
Boucherie-charcuterie-traiteur	2	Electroménager et arts de la table	2
Presse-tabac	1	Couturier	1
Café	2	Boutiques de vêtements enfants	1
Salon de coiffure	3	Objets en bois – calligraphie	1
Epicerie – fruits et légumes	1	Garage- carrossier	2
Agence immobilière	1	Fleuriste	1
Station service	1	Caserne de pompiers	1
Fuel	1		
TOTAL			31

Source : 2007 Mairie de Sérignan-du-Comtat

12.2. Les établissements scolaires

Le groupe Maternelle « Pierre de Loye » accueille 92 élèves pour 4 classes et l'école Primaire « JH Fabre » 182 élèves pour 8 classes. Ces infrastructures sont récentes et fonctionnelles. L'école primaire a été d'ailleurs primée par le prix départemental du CAUE, pour la qualité de son implantation architecturale et ses performances énergétiques.

Il existe une Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) et la commune appartient au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED).

Les écoliers de l'école « JH Fabre » ont participé à la plantation d'une des haies dans le cadre de la convention Agrifaune. Cette action s'intégrait dans le projet d'école, qui abordait la découverte et le respect de l'environnement, et la vie des plantes et des animaux.

La distribution de repas bio à la cantine est en cours de développement.

Le nouveau collège dont dépend Sérignan (collège Victor Schoëlcher) se situe à Sainte-Cécile-les-Vignes. Certains collégiens sont scolarisés au Collège Barbara Hendricks à Orange. La suite des études s'effectue en règle générale au lycée de l'Arc à Orange ou pour différentes spécialités à Carpentras (se pose alors le problème du transport)



Ecole primaire « JH Fabre »

12.3. Les services et équipements de santé

La commune possède les principaux services de santé, mise à part le manque de dentiste et l'absence sur le territoire communal de maison ou foyer retraite

	Médecin	Infirmier	Kinésithérapeute	Orthophoniste	Pharmacie
Nombre de praticiens	2	3	2	2	1

Source : Mairie de Sérignan-du-Comtat

12.4. Les services et équipements sociaux

Le CCAS de Sérignan-du-Comtat assure une permanence de deux après-midi par semaine en mairie, pour apporter une aide aux habitants sur leurs démarches de demande d'aides sociales (ADPA, RMI, CMU...) en lien avec le CMS d'Orange, mais aussi gère le portage de repas à domicile pour les personnes dépendantes, qu'il finance pour une part.

Le CCAS travaille avec l'ADMR, qui apporte ses services aux personnes dépendantes. Certaines personnes âgées sont équipées d'un système de téléassistance proposé par l'ADMR. Les personnes âgées ont la possibilité de prendre leur repas à la cantine scolaire.

Un recensement des personnes âgées à risque lors de forte canicule a été effectué.

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du bassin de vie d'Orange « Au-delà des âges », réunit les professionnels de la santé et des acteurs sociaux. Le bureau du CLIC tient une permanence à Orange.

Il n'y a pas de maison de retraite située sur la commune, mais les personnes âgées de Sérignan-du-Comtat sont logées, pour la plupart, dans les maisons de retraite de Sainte-Cécile-les-Vignes, Violès, Valréas, Orange et Jonquières.

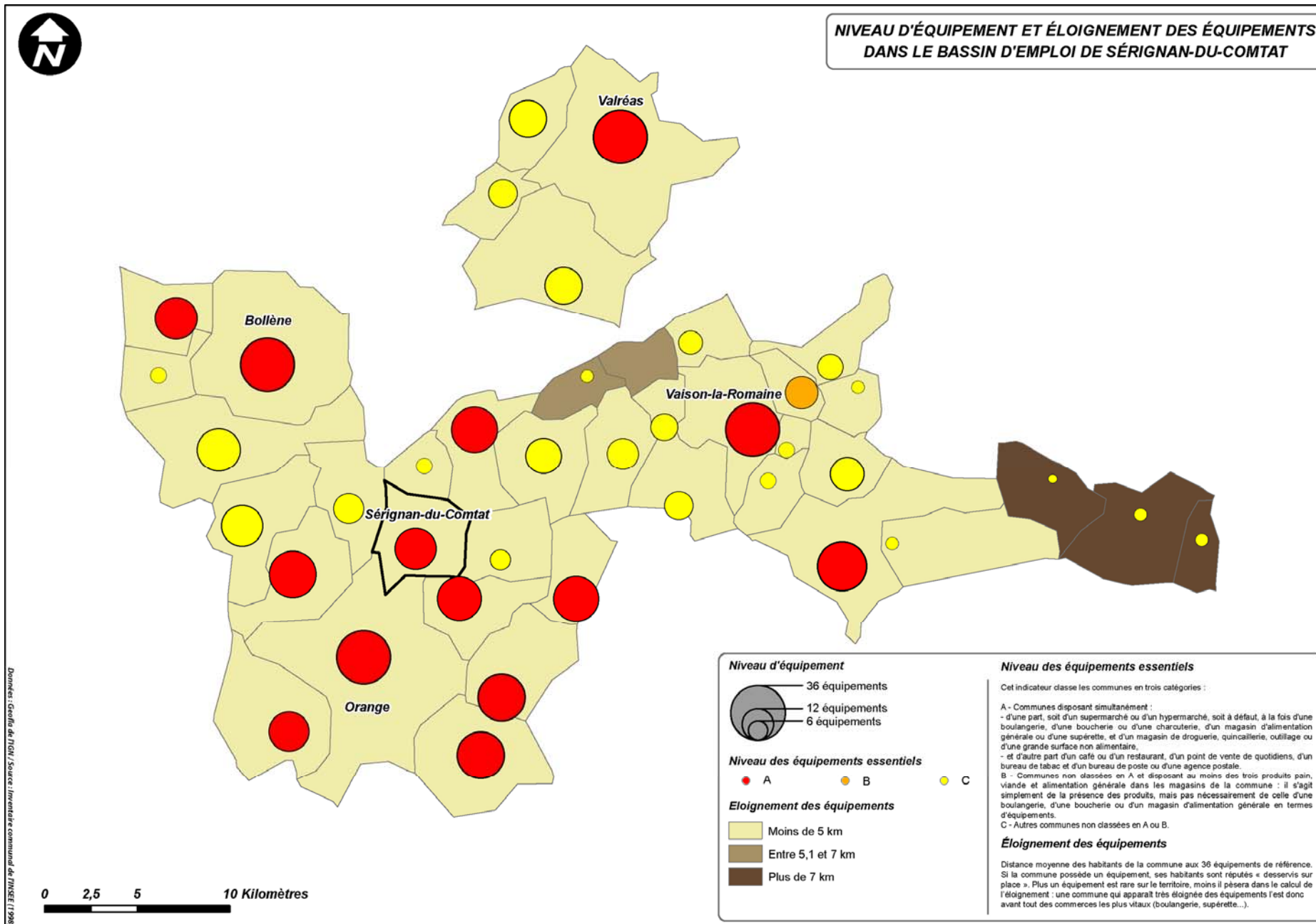
Une permanence de la Mission locale de Valréas ainsi que du CMS d'Orange se tient à la mairie, une fois par mois.

Pour l'accueil de la petite enfance, Sérignan-du-Comtat possède une crèche halte garderie associative de 20 places. Des assistantes maternelles sont présentes sur la commune mais elles ne peuvent pas répondre à toutes les demandes car elles sont surchargées. La commune adhère au réseau de Relais d'Assistances Maternelles (RAM) en accueillant un relais d'une demi-journée par semaine pour permettre l'information des assistantes maternelles sur l'accueil d'enfants à domicile.

Des permanences d'un médiateur se tiennent à la commune.

Une association d'insertion, l'AMARE d'Orange et le CAT d'Uchaux, interviennent ponctuellement chez les particuliers pour des aménagements et entretien des rivières, des cours d'eau, des espaces verts et du patrimoine bâti.

Il existe une association, Planète ADOS, au collège de Sainte-Cécile-les-Vignes qui apporte son aide aux jeunes en difficulté.



Analyse

<i>Atouts/Opportunités</i>	<i>Faiblesses/Menaces</i>
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Un tissu associatif très dynamique ◆ Une offre culturelle riche ◆ Un bon niveau d'équipement et de services à la population ◆ Fort potentiel du centre Naturoptère ◆ Potentiel des activités de Plantes rares, des Compagnons de l'Harmas,... ◆ Présence de l'Harmas, musée rénové ◆ Richesse du patrimoine architectural du centre du village ◆ Intérêt paysager et naturel du massif forestier et de ses sentiers ◆ Résistance au phénomène de commune dortoir 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une absence de dentiste ◆ Inconvénient de la fermeture hivernale de l'Harmas ◆ Accès au massif limité en période estivale ◆ Un manque de structure d'accueil pour les personnes âgées ◆ Un déficit de la capacité d'accueil de la petite enfance

Les enjeux du territoire sérignanais :

- *Comment améliorer les conditions de vie pour tout public ainsi que l'accès à la culture et aux loisirs ?*
- *Comment favoriser les échanges entre les personnes ?*

Gouvernance et services de la collectivité

13. La participation citoyenne et la coopération intercommunale

La participation citoyenne

Différents groupes de travail managés par un comité technique placé lui même sous l'autorité d'un comité de pilotage pour l'élaboration de l'Agenda 21 travaillent depuis trois ans sur ce projet.

Un dépliant Agenda 21 a été conçu pour sensibiliser et informer la population à la démarche Agenda 21. Celui-ci est régulièrement réactualisé.

Différentes communications sur la démarche ont été faites dans le bulletin communal, dans la presse locale ainsi qu'au travers des associations, toutes invitées à chacune des réunions du comité de pilotage.

Une exposition mobile sur la démarche est présentée lors des diverses manifestations et notamment au cours des journées Plantes rares (2008 et 2009) où elle est prétexte à enrichir les débats. La participation d'habitants aux conférences et sorties lors de cette manifestation contribue également évidemment à nourrir réflexions et débats sur les thèmes du Développement Durable.

Un forum citoyen a été organisé en Octobre 2010 pour réfléchir et déterminer les actions concrètes à mener dans le cadre de l'Agenda 21. Ce forum s'est déroulé sur une journée et a permis à la population de proposer des actions permettant de répondre aux objectifs de l'Agenda 21.

La consultation citoyenne organisée en février 2010 sur l'opportunité d'implantation d'un complexe golfique, suite à de nombreux débats citoyens, a eu une forte participation (59,47%) traduisant ainsi une forte mobilisation pour un projet territorial intégrant la spécificité « nature » de Sérignan-du-Comtat avec 60,18% de vote « non ».

La coopération intercommunale

La commune de Sérignan-du-Comtat appartient à de nombreuses structures intercommunales.

Structures intercommunales	Compétences
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence	<ul style="list-style-type: none"> - Protection et mise en valeur de l'environnement (dont gestion des déchets ménagers et assimilés) - Gestion du service de l'assainissement collectif et contrôle des installations d'assainissement non collectif (SPANC) - Développement économique (Taxe Professionnelle Unique : TPU) - Aménagement de l'espace (SCOT, ZAC, promotion touristique...)
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Rhône-Aygues-Ouvèze	Gestion et alimentation en eau potable
Union des Associations Syndicales Autorisées du Béal et de la Ruade	Maîtrise d'ouvrage pour les opérations de lutte contre les inondations du Béal et de la Ruade (sous-bassin versant de l'Aygues)
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Aygues	Gestion de l'aménagement de l'Aygues
Syndicat Mixte de Valorisation Forestière (à l'initiative de la Charte forestière de territoire du Massif d'Uchaux)	<p>Politique forestière départementale intervenant sur la totalité des objectifs concernant la forêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prévention des risques naturels (incendie, érosion,...) - la restauration des milieux dégradés (le reboisement, la restauration des terrains,...) - le développement économique (l'exploitation forestière, la filière bois-énergie,...) - la préservation du milieu naturel et du paysage (le maintien des milieux ouverts, la valorisation du petit patrimoine,...) - l'action sociale (les loisirs, la communication,...)
Syndicat à Vocation Multiple du Massif d'Uchaux	Gestion de l'aménagement du massif d'Uchaux
Syndicat d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisitions immobilières, constitution de réserves foncières relevant de ses compétences. - Réalisation de travaux d'intérêt communal sous mandat des communes ou structures intercommunales adhérentes. - Actions de communication et de promotion de son propre territoire.

	<ul style="list-style-type: none">- Initialisation, sensibilisation et conseil en matière de planification à l'échelle du Massif du Ventoux.- Mise en valeur de sentiers ruraux ou de petite et grande randonnée dans le cadre du plan départemental.- Définition, animation et mise en oeuvre du programme « Réserve de Biosphère ».- Définition, animation et mise en oeuvre du programme « Leader + ».
--	--

La collectivité est représentée au sein de ces structures par différents délégués.

L'élu en charge de l'Agenda 21 organise régulièrement des réunions de travail avec ceux-ci pour une information mutuelle sur l'avancement des problématiques.

En particulier les sujets concernés sont les suivants : aménagement de l'espace intercommunal, SCOT, assainissement, contrat de rivière de l'Aygues, aménagement forestier, lutte contre les inondations, label biosphère,...

14. La gestion des services territoriaux

Une réelle volonté de la commune d'avoir des modes de gestion respectueux de l'environnement est apparue.

Actuellement, sous l'autorité de l'élu en charge de l'Agenda 21 et du Directeur général des services (DGS) des initiatives d'économies d'énergie et des pratiques respectueuses de l'environnement ont été mises en pratique :

- une récupération de papier dans les services municipaux
- un contrôle des compteurs des bornes de sulfatage ainsi qu'une sensibilisation à l'économie d'eau auprès des agents communaux sont effectués
- à la suite des diagnostics des bâtiments communaux réalisés par le CEDER en 2002, un programme de remplacement des vieilles chaudières a été mis en place
- la réalisation du parcours des lichens a entraîné une modification des protocoles de traitement des végétations indésirables sur la commune
- des plantations en terrain sec, permettant une économie de l'eau
- l'utilisation d'enrobé végétal à la place du goudron est en cours de généralisation pour différents espaces publics de la commune (par exemple la cour du centre de loisirs)
- la construction des bâtiments de Naturoptère, infrastructure communale, qui ont été réalisés selon les normes HQE et dont l'exemplarité de la gestion sert d'atelier de démonstration pour les agents des autres services communaux ;



Plantations en terrain sec



Utilisation d'enrobé végétal pour la cour du CLSH

Au niveau des services communaux, l'effectif est de 37 agents communaux. Ceux-ci sont placés sous l'autorité du DGS, nouvellement en poste et qui s'appuie sur Paule ROUSSEAU qui assure depuis l'origine la coordination et la communication autour de la procédure d'Agenda 21.

Des circuits « courts » sont en cours de mise en place entre le DGS César DEMERET, Paule ROUSSEAU, agent référente Agenda 21, le directeur des services techniques Alain PLAINO (prise de poste mars 2009) et le directeur du Naturoptère (prise de poste mars 2009). A souligner que ce dernier, Joseph JAQUIN PORRETAZ a le grade de Conservateur du Patrimoine, chose rare pour une collectivité de cette taille.

Les récents mouvements de personnel constituent une intéressante opportunité pour les structures de travail des agents autour de la problématique d'Agenda 21.

Analyse

<i>Atouts/Opportunités</i>	<i>Faiblesses/Menaces</i>
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une gouvernance du territoire acquise grâce aux trois années de travail autour de l'agenda 21 ◆ Une volonté des élus d'avoir des pratiques communales respectueuses de l'environnement ◆ Une réelle mobilisation de la population et des associations sur le projet d'Agenda 21 ◆ Réorganisation en cours des services municipaux 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Encore peu d'initiatives en faveur de l'économie d'énergie et des ressources au sein des services communaux ◆ Constat de trop d'étanchéité structurelle dans les interventions des structures intercommunales

Les enjeux du territoire sérignanais :

- *Comment adopter une politique de sensibilisation de la population aux concepts de développement durable en vue de leur participation ?*
- *Comment intégrer une démarche de respect de l'environnement dans la gestion publique locale ?*

Glossaire

ABF : Architecte des Bâtiments de France
ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
ASA : Association Syndicale Autorisée
CAT : Centre d'Aide par le Travail
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CCAOP : Communauté de Communes Aygues-Ouvèze en Provence
CCAS : Centre Communal d'Actions Sociales
CDT : Comité Départemental du Tourisme
CEDER : Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies
Renouvelables
CLIS : Classe d'Intégration Scolaire
CMS : Centre Médico-Social
DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DFCI : Défense de la Forêt contre les Incendies
DGS : Directeur Général des Services
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
GR(P) : Grande Randonnée (de Pays)
HQE : Haute Qualité Environnementale
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
PADD : Plan d'Aménagement de Développement Durable
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de
Randonnée
PEB : Plan d'Exposition aux Bruits
PLU : Plan Local d'Urbanisme
POS : Plan d'Occupation des Sols
PPR : Plan de Prévention des Risques

PR : Petite Randonnée
RAM : Relais d'Assistances Maternelles
RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté
SCOT : Schéma de Cohérence Territorial
SMVF : Syndicat Mixte de Valorisation Forestière
SPANC : Service Public d'assainissement Non Collectif
STEP : Station d'épuration
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
Sigle relevant de la démarche Natura 2000 :
SIC : Site d'Importance Communautaire
ZSC : Zone Spéciale de Conservation
COPIL : Comité de Pilote
DOCOB : Documents d'Objectifs